

Mémoire de recherche

Le rewilding en Europe ou comment repenser nos relations au vivant

Acteurs et influence de cette nouvelle approche



UFR de Sciences Économiques et Sociales

Master 1 Économie Écologique et Développement Durable

Année 2023 - 2024

Source de l'illustration de la page de couverture :
Jeroen Helmer / ARK Nature
Southern Carpathians | Rewilding Europe

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, je remercie chaleureusement mes encadrant.e.s de recherche, Madame Géraldine Froger et Monsieur Julien Weisbein, pour les précieuses recommandations apportées.

Je souhaite également à remercier mes camarades de promotion, pour leur soutien moral et nos échanges enrichissants, me permettant de partager mes doutes et de répondre à mes interrogations.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance infinie à ma famille et à mes ami.e.s pour leur soutien inconditionnel, leur patience et leurs encouragements.

Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à Elina Ravon, pour ses précieux conseils et son soutien constant tout au long de ce projet.

Je tiens également à témoigner toute ma gratitude envers Annelise Daumet, qui a pris le temps de me relire, de m'apporter ses précieuses suggestions, qui m'ont permis de progresser durant l'écriture de ce travail.

Un grand merci à mes parents, d'avoir pris le temps de la relecture, ainsi que pour m'avoir soutenu tout au long de mon parcours personnel, professionnel et universitaire. Cela m'a été d'une aide précieuse pour réaliser ce travail.

Enfin, j'aimerais adresser une mention spéciale pour mon chat Bobo, pour son soutien émotionnel et ses miaulements incessants, afin de me tenir éveillée et concentrée lors de l'écriture de ce mémoire.

Sans votre aide et votre compréhension, ce travail n'aurait pas été possible.
À toutes, merci du fond du cœur.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Remerciements..... | 3 |
| Sommaire | 4 |
| Introduction..... | 6 |
| I) ONGS et politiques européennes de protection de la biodiversité : le <i>rewilding</i> comme nouveau paradigme | 9 |
| Chapitre 1 : Les politiques européennes de protection de la biodiversité et les ONGS environnementales | 9 |
| A) Les politiques de conservation de la biodiversité au sein de l'Union Européenne | 9 |
| B) Influence des ONGS environnementales dans la construction des politiques européennes de la biodiversité | 11 |
| C) Vers une nouvelle approche de la protection de la biodiversité | 15 |
| Chapitre 2 : Le <i>rewilding</i> impulsé par les ONGS environnementales comme nouveau paradigme européen..... | 19 |
| A) Le <i>rewilding</i> européen et sa mise en place par les ONGS environnementales | 19 |
| B) Le <i>rewilding</i> comme nouvelle approche de la politique européenne de la biodiversité.. | 23 |
| C) Vers un nouveau paradigme européen grâce au <i>rewilding</i> | 29 |
| II) Étude de cas : les projets de <i>rewilding</i> soutenus par les ONGS environnementales comme nouvelle approche des sites Natura 2000..... | 32 |
| Chapitre 3 : L'établissement de Natura 2000 en perspective : collaboration entre acteurs institutionnels et ONGS environnementales..... | 32 |
| A) Histoire et définition de Natura 2000 | 32 |
| B) Influence des ONGS dans sa création..... | 35 |
| C) Les sites Natura 2000 : une approche collaborative et inclusive pour la préservation de la biodiversité..... | 38 |
| Chapitre 4 : Repenser le réseau Natura 2000 à travers la stratégie innovante du <i>rewilding</i> , soutenue par les ONGS environnementales..... | 41 |
| A) Le potentiel des projets de <i>rewilding</i> mis en place par les ONGS au sein des sites Natura 2000..... | 41 |
| B) Les soutiens institutionnels et financiers au <i>rewilding</i> des ONGS des sites Natura 2000 | 43 |
| C) L'approche inclusive du <i>rewilding</i> dans les sites Natura 2000 des Carpates du Sud, soutenue par les ONGS environnementales et les politiques de préservation européennes de la biodiversité..... | 47 |

| | |
|----------------------------------|----|
| Conclusion | 49 |
| Annexes..... | 51 |
| Bibliographie..... | 57 |
| Sitographie et filmographie..... | 62 |
| Table des matières..... | 65 |
| Résumé..... | 67 |

Introduction

L'Europe, cet ancien continent particulier de par son histoire et ses habitats variés a récemment été façonné par l'anthropisation, causant l'effondrement des milieux naturels et de la biodiversité terrestre comme marine (Cochet et Kremer-cochet, 2020). Il y a alors une urgence écologique à faire face à l'anéantissement du vivant par l'humain. La situation est critique à cause des effets néfastes des activités humaines sur les écosystèmes européens. Il faut alors prendre des mesures fortes pour lutter contre cette destruction en Europe (Compagnon et Rodary, 2017). De nouvelles stratégies ont ainsi vu le jour à travers le temps et l'espace afin de lutter contre cette perte exacerbée de la biodiversité. En effet, pour répondre à cette crise, de nouvelles visions sur les écosystèmes sont apparues basées sur la naturalité, la fonctionnalité, l'autonomie et la spontanéité. Cette conception est formalisée sous le terme de *wilderness* permettant l'expression de la nature sauvage (Barraud et al., 2019) qui donnera ensuite naissance à de nouvelles approches plus inclusives.

Par conséquent, dans les années 1990, le concept de *rewilding* voit ainsi le jour aux États-Unis grâce à des militants environnementaux. C'est notamment David Foreman, le cofondateur de l'organisation Earth First!, un mouvement écologiste radical, qui est lié à cette idée. Notamment avec l'initiative de connecter les sites protégés (Foreman, 1998 cité par Dehaut, 2023). L'objectif visé est la restauration naturelle des processus écologiques grâce à la mise en relation des espèces avec les habitats. Cela reprend donc directement les idées du *wilderness* pour retrouver le caractère sauvage des écosystèmes. L'exemple premier du *rewilding* est tiré de la réintroduction des loups dans le parc naturel de Yellowstone qui ont permis de réguler spontanément la population de biches, alors en surnombre. Suite à cela, on a pu constater des changements de comportements, permettant à la flore de se développer jusqu'à modifier le cours des rivières. À travers cet exemple concret, on voit comment la réintroduction d'une espèce clé permet de recréer sur le long terme, un écosystème fragile de manière autonome (Dehaut, 2023). C'est à travers cette même approche qu'a été développé le *rewilding* à l'échelle européenne.

Le *rewilding* européen est façonné par de nombreux débats et initiatives. Tout d'abord, on voit apparaître en Europe dans les années 1980, de nombreux projets alternatifs de protection de la biodiversité issus du concept de *wilderness* (Barraud et al., 2019). Ces projets sont disséminés sur tout le continent à l'instar de la réserve de Oostvaardersplassen aux Pays-Bas. Mis en place sur

un polder, ce site particulier en zone humide a été créé à la suite du constat de son auto-préservation naturelle grâce au pâturage des oies cendrées et aux variations du niveau de l'eau (Vera, 2009 citée par Dehaut, 2023). À travers cette observation, la réserve a été classée afin de montrer que le maintien à long terme d'un écosystème de zone humide côtière peut être réalisé sans intervention humaine après la réintroduction d'espèces clés (Dehaut, 2023). De plus, de telles initiatives ont été développées en Écosse grâce au soutien de l'ONG Trees For Life. C'est ainsi que le milieu des années 1990 est marqué par la structuration de projets plus vastes portés par des ONGS environnementales comme WWF, Wild Europe, Large Herbivore Network ou encore Rewilding Europe. Depuis 2013, ces projets européens sont caractérisés par le développement d'aires protégées existantes, des actions de réintroduction ou la valorisation de la nature sauvage. Donc, cette multiplication des projets de *rewilding* sur le continent européen à différentes échelles se développe grâce au soutien des ONGS environnementales (Barraud et al., 2019).

Ainsi, le *rewilding* est une stratégie nouvelle qui permet de concilier l'approche du *wilderness* avec la préservation de la biodiversité (Locquet, 2021). Il se met en place différemment selon « les espaces, les écosystèmes, les espèces ou les individus » (Dehaut, 2023) ce qui en fait un atout majeur de résilience dans un contexte européen particulier afin de protéger la biodiversité tout en intégrant les populations. Les ONGS environnementales se sont ainsi emparées de ce mouvement et portent désormais cette approche au sein des institutions européennes. Elles sont, en effet, omniprésentes dans les discussions politiques sur la biodiversité et jouent parallèlement un rôle essentiel dans les initiatives visant à sa protection (Dumoulin et Rodary, 2005). Cela nous amène à émettre plusieurs hypothèses. D'une part, concernant les leviers d'influence des ONGS environnementales sur les institutions européennes pour faire évoluer les politiques de biodiversité (*Hypothèse 1*). D'autre part, les institutions européennes ont des moyens pour protéger fortement la biodiversité et les citoyens (*Hypothèse 2*), ce qui légitime les actions des ONGS car elles sont les représentantes de la société civile (*Hypothèse 3*). Enfin, il est donc de l'intérêt public que les ONGS environnementales et les institutions européennes dans leur ensemble, collaborent pour protéger la biodiversité. En effet, elles ont des moyens d'actions complémentaires pour assurer le bien-être des populations tout en garantissant une préservation de la biodiversité à travers une nouvelle approche qu'est le *rewilding* (*Hypothèse 4*). Alors, nous pouvons nous demander dans quelles mesures le *rewilding* permettrait un nouveau paradigme européen à travers l'évolution des politiques de biodiversité grâce à l'influence des ONGS environnementales ?

Pour répondre à cette question, nous nous appuyons sur des articles scientifiques/universitaires et des études, réalisées par différentes ONGS environnementales et par les institutions européennes, en anglais et en français.

Nous verrons dans un premier temps comment le *rewilding* permet un nouveau paradigme européen grâce aux ONGS et aux politiques européennes de protection de la biodiversité. Ensuite, nous étudierons le *rewilding*, soutenu par les ONGS environnementales, comme nouvelle approche du réseau Natura 2000, qui est une mesure politique fondamentale de la protection de la biodiversité.

I) **ONGS et politiques européennes de protection de la biodiversité : le *rewilding* comme nouveau paradigme**

Dans cette première partie, l'objectif est de montrer que le *rewilding* européen est une approche inclusive de la protection de la biodiversité. Cela est possible grâce au soutien des ONGS environnementales qui, grâce à leur influence, permettent une évolution des politiques européennes de la biodiversité. Offrant ainsi un cadre législatif aux projets de *rewilding*. Ces différents projets, intégrant les populations locales, permettent de créer un nouveau paradigme européen. Nous verrons alors dans un premier temps, l'évolution des différentes politiques de biodiversité à travers la mobilisation des ONGS, qui permettent une préservation de celle-ci. Dans un second temps, nous analyserons comment le *rewilding*, porté par les ONGS, permet une nouvelle approche de la préservation de la biodiversité en Europe à travers l'évolution de ces politiques.

Chapitre 1 : Les politiques européennes de protection de la biodiversité et les ONGS environnementales

A) Les politiques de conservation de la biodiversité au sein de l'Union Européenne

Avec le temps, la conservation de la biodiversité est devenue une préoccupation des institutions européennes (Compagnon et Rodary, 2017), à cause des fortes préoccupations concernant son érosion au cours des dernières décennies. La politique concernant la biodiversité s'intègre directement dans le champ de la politique commune en matière d'environnement. Cela a conduit à une plus grande intégration de l'Union Européenne que celle prévue initialement par les traités (Halpern, 2009). De plus, la biodiversité est intégrée comme sous-jacente à la nature. En effet, la protection de la nature en tant que domaine politique a précédé la création de la notion de biodiversité. Ainsi, lorsqu'on protège la nature, on protège la biodiversité, et inversement (Dumoulin et Rodary, 2005).

Tout d'abord, les autorités publiques européennes ont pris des mesures politiques de conservation qui s'inscrivent dans celle de la Convention sur la Diversité Biologique de 1992¹ et

¹Traité international qui a pour objectif de garantir la diversité biologique, signé lors du "Sommet de la Terre" à Rio et ratifié à ce jour par 196 parties

qui intègrent la protection des écosystèmes et ses processus naturels (Alterra et al., 2013). Ainsi, il y a eu une institutionnalisation de la biodiversité devenant « objet » des politiques publiques européennes (Compagnon et Rodary, 2017). Initialement, le terme Biodiversité² désigne la diversité du vivant. Cette diversité biologique se décrit désormais par la diversité taxonomique ou le nombre d'espèces évoluant dans un environnement. Aussi, par sa diversité génétique et donc la composition génétique au sein de chaque espèce. De plus, on retrouve la diversité fonctionnelle qui correspond au rôle écologique de chaque espèce dans son environnement. Toutes ces diversités sont connectées entre elles et sont cruciales pour respecter l'équilibre fragile des écosystèmes menacés par l'anthropisation. Ainsi, la biodiversité est devenue un enjeu transversal de l'action publique tout en continuant à créer des incertitudes dans les mesures à adopter pour sa protection. Par exemple, en 2010, l'objectif de l'Union Européenne était d'éviter son érosion. Or, cela a été un échec car on constate une augmentation de la perte de biodiversité. En effet, la politique de conservation de la biodiversité répond à des logiques sectorielles et à des fins économiques, ne transformant pas réellement cette politique en une action concrète opérante (Compagnon et Rodary, 2017).

Ensuite, la biodiversité est désormais considérée par les politiques européennes comme faisant partie intégrante du patrimoine mondial (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021). En effet, dans la culture occidentale, nature et culture sont séparées par une certaine analyse dichotomique des processus dits « naturels » et des processus dits « humains » (Descola, 2004 cité par Linnell et al., 2015, trad). L'humain n'étant alors pas considéré comme un être naturel mais comme un être culturel. Pourtant, avec le temps, on constate une patrimonialisation de la nature (Barraud & Périgord, 2013) et une intégration de l'aspect culturel notamment avec le l'établissement du droit des communautés par les politiques de conservation de la biodiversité. Alors, les politiques européennes de la biodiversité assurent la protection du patrimoine naturel et culturel (Compagnon et Rodary, 2017) conduisant à une certaine hybridation des techniques managériales de la conservation de la biodiversité (Linnell et al., 2015, trad).

Source : [La Convention sur la diversité biologique | Nations Unies](#)

² Source : [BIODIVERSITÉ - Encyclopædia Universalis](#)

Enfin, les décisions prises pour protéger la biodiversité sont façonnées par la manière dont les aspects biologiques (comme les espèces et les écosystèmes) et institutionnels (comme les politiques et les organisations) interagissent, en particulier dans un contexte européen. Ces interactions influencent directement la nature et l'approche des mesures de protection mises en œuvre (Jepson et al., 2018, trad).

B) Influence des ONGS environnementales dans la construction des politiques européennes de la biodiversité

La protection de la biodiversité, tout comme d'autres domaines politiques, est influencée par divers acteurs qui cherchent à influencer le processus de création de ces politiques (Cent et al., 2013, trad). Ainsi, au fil du temps, les ONGS³ environnementales sont devenues des acteurs incontournables de la protection de l'environnement (Lebel et Desforges, 2009) et donc de la protection de la biodiversité. C'est l'apparition de la notion de Biodiversité qui a permis aux ONGS de légitimer politiquement sa protection, grâce à la reconnaissance de sa diversité (Dumoulin et Rodary, 2005). Les ONGS ont alors été intégrées et considérées par les pouvoirs publics européens (Lebel et Desforges, 2009) liée au système de gouvernance horizontale et verticale constitué d'arrangements institutionnels (Halpern, 2009) mais aussi avec le mouvement de décentralisation et le besoin d'expertise de la part de l'Union Européenne (Lebel et Desforges, 2009). De sorte qu'on constate une augmentation de la légitimité politique des ONGS (Chavagneux, 2002) car, elles sont devenues avec le temps, les principaux interlocuteurs des autorités publiques sur les questions des politiques de biodiversité créant une certaine inertie institutionnelle européenne (Root-Bernstein et al., 2018, trad). Selon Jordan et al., (2005) cités par Jepson (2016, trad), les grands gouvernements se sont transformés en une gouvernance dans laquelle la société est dirigée par des réseaux d'acteurs collaborateurs opérant à différents niveaux.

Tout d'abord, les ONGS environnementales influencent les politiques européennes de protection de la biodiversité à différentes échelles. D'une part, les ONGS ont une importance à l'échelle européenne notamment à travers la création du Bureau Européen de l'Environnement,

³La première mention du mot ONG se trouve dans la Charte des Nations unies de 1945. Elle distingue deux types d'ONGS : les « Organisations Internationales Non Gouvernementales » ou OING et les ONGS nationales et/ou locales, dont l'accréditation officielle dépend de l'accord de l'État.

Source : ONG (organisations non gouvernementales) - Encyclopædia Universalis

par la Commission européenne en 1974. Par ce biais, les ONGS Internationales⁴ environnementales ont été intégrées au processus de création de ces politiques européennes (Halpern, 2009). Les ONGS environnementales protégeant la biodiversité y siègent comme WWF, Friends of the Earth Europe ou encore Birdlife International. En outre, le Bureau Européen de l'Environnement soutient plus globalement les projets des ONGS environnementales comme Rewilding Europe (Appel à l'action pour plus de Nature En Europe). Ainsi, les interactions entre la Commission européenne et les acteurs de la société civile que sont les ONGS sont une précieuse source de soutien à ces acteurs d'intérêts environnementaux pour faire évoluer les politiques de biodiversité (Halpern, 2009). De plus que, les politiques de l'Union Européenne se reflètent dans les politiques nationales des États membres car environ 80% de la législation environnementale nationale, et donc comprenant des politiques de biodiversité, provient des directives de l'Union Européenne (Root-Bernstein et al., 2018, trad). D'autre part, les ONGS environnementales influencent directement les politiques de biodiversité à l'échelle nationale et locale (Jepson, 2016, trad). En effet, à partir du milieu des années 1980, le Bureau Européen de l'Environnement s'est étendu permettant aux actions de représentation politique de ces ONGS au sein de leur réseau international, et donc d'avoir une influence au niveau national et local. Leur réseau permet d'accroître leurs moyens financiers et leur crédibilité auprès des décideurs politiques. Il y a donc une double interaction car le développement du réseau à une échelle nationale et locale permet le développement d'un réseau plus global, et inversement avec un développement de la coopération entre ONGS pour influencer les politiques de biodiversité. Ainsi, l'engagement des groupes nationaux dans une action collective a une portée communautaire (Berny, 2008). Par exemple, les plus grosses ONGS environnementales comme WWF sont plus puissantes financièrement. Cela leur permet une reconnaissance institutionnelle forte, leur permettant d'être un facteur de changement. Pour autant, chaque antenne d'une ONG est dépendante de l'opinion publique et de la culture de chaque pays à l'échelle européenne (Mermet et al., 2001). De ce fait, les ONGS ont développé différentes méthodes pour s'adapter à chaque contexte.

Ensuite, au cours du temps, les ONGS ont développé des stratégies pour influencer les autorités publiques sur les directives de la biodiversité (Mermet et al., 2001). En effet, elles ont

⁴ Seules les ONGS ont un siège au Bureau Européen de l'Environnement. Pour autant, pour simplifier notre propos, nous parlerons bien ici d'ONGS au sens large du terme, tout en considérant cette spécificité. Les ONGS sont en effet toutes considérées comme des groupes d'intérêts ayant une influence à différentes échelles (Berny, 2008).

assimilé les attentes des autorités institutionnelles et leurs logiques. Ces organisations sont donc passées d'un système de mobilisation politique à celui de représentation politique (Berny, 2008). L'entrée en action d'une nouvelle génération d'ONGS environnementales porteuses d'une certaine vision politique des questions concernant la biodiversité (Halpern, 2009) permet de démontrer leurs capacités d'influences grâce au développement de plusieurs instruments (Lebel et Desforges, 2009). D'une part, les ONGS ont développé des activités d'expertise pour légitimer leurs discours (Mermet et al., 2001) et ainsi contrebalancer le pouvoir dominant (Berny, 2008). Elles sont par exemple à l'initiative de plusieurs projets de protection de la biodiversité (Lebel et Desforges, 2009) pour apporter des preuves concrètes aux différentes institutions politiques afin de développer de nouvelles stratégies de protection. Les organisations comme Birdlife International et WWF ont développé très tôt leurs compétences scientifiques afin de légitimer et de mettre en place des mesures concrètes de protection, accompagnées de recommandations à l'intention des décideurs (Berny, 2008). D'autre part, les ONGS ont développé des activités de *lobbying*⁵ auprès des institutions européennes afin d'influencer les décideurs politiques à l'échelle européenne, nationale et même locale (Lebel et Desforges, 2009). Le lobbying des ONGS est la continuation logique de l'institutionnalisation de l'action collective en réseau augmentant la représentation politique des ONGS⁶. Cette action en réseau et le partage de l'information fondent les échanges parmi les groupes environnementaux qui sont des facteurs essentiels de changement au sein de ces structures européennes et de leurs membres nationaux (Berny, 2008). Par exemple, les ONGS ont développé des capacités de surveillance et d'analyse du travail des institutions européennes concernant les directives de la biodiversité afin de mettre en lumière les défaillances et inciter les décideurs à trouver des solutions pour aller vers une meilleure protection de celle-ci. Ensuite, il existe d'autres leviers d'actions pour influencer ces politiques comme la dénonciation avec des actions coup de poing et la réalisation de pétitions pour appuyer leurs revendications. L'objectif est d'augmenter la conscience de la population et ainsi augmenter la sensibilisation du public à certains enjeux (Lebel et Desforges, 2009). L'objectif est de se faire entendre afin d'avoir du poids auprès des institutions pour ensuite adopter des stratégies de dialogue (Mermet et al., 2001), des

⁵ Méthode utilisée pour influencer les autorités institutionnelles
Source : Lobbies, lobbying, groupes de pression ou d'influence — Géoconfluences (ens-lyon.fr)

⁶ Pour autant, les ONGS environnementales doivent faire face à des acteurs ayant des ressources beaucoup plus importantes, notamment économiques, pouvant limiter leur influence et leur expertise (Berny, 2008).

projets collaboratifs ainsi que la création de partenariats. Par exemple, WWF aura une démarche d'orientation des populations et des pouvoirs publics sur des actions concrètes de protection de la biodiversité (Lebel et Desforges, 2009). Cela permet de faire émerger des solutions locales au plus proche de la réalité et un soutien européen (Mermet et al., 2001). Donc, les ONGS environnementales sont des représentantes de la société civile car elles sont considérées comme l'un des principaux acteurs portant les « intérêts des citoyens dans l'arène bruxelloise » (Berny, 2008).

De plus, tous ces divers types d'actions sont additionnels et c'est ce que Halpern (2009) nomme l'institutionnalisation des compétences afin d'avoir une meilleure répartition des celles-ci pour une gouvernance plus efficace. C'est-à-dire que la diversité des ONGS environnementales et de leurs méthodes d'actions d'influence permettent une complémentarité des mesures adoptées en faveur de la biodiversité. Par exemple, une attaque en justice d'une ONG peut être complémentaire avec le *lobbying* d'une autre. Cette attaque en justice est justifiée par une expertise forte en complément de la médiatisation d'une attaque coup de poing d'une autre ONG. Aussi, de par leur mode de structuration car le développement de petites structures (Mermet et al., 2001), qui sont pour la plupart des ONGS locales avec des actions spécialisées et un public restreint (Lebel et Desforges, 2009), permet de combler le manque de connaissances des plus grandes structures (Mermet et al., 2001). En effet, les plus grandes organisations travaillent en collaboration avec de plus petites structures. Elles les soutiennent en les transformant en de véritables laboratoires d'expérimentation pour les politiques de biodiversité, avec des budgets, une organisation solide afin d'acquérir une légitimité auprès des instances politiques nationales et européennes (Dumoulin et Rodary, 2005). Ainsi, ces « relais de connaissances » apportent des solutions concrètes d'expertise que les plus grandes structures peuvent utiliser pour ensuite faire pression sur les institutions européennes (Mermet et al., 2001). Les actions de ces ONGS se font donc à différentes échelles, comparé à d'autres acteurs d'influence et cela constitue leur force (Berny, 2008) grâce un auditoire ciblé qui permet une complémentarité sur l'impact de leurs actions. Les ONGS adoptent donc des méthodes « top-down » à l'échelle européenne pour l'adoption de nouvelles lois en faveur de la biodiversité intégré par les Etats membres et des méthodes « bottom-up » à l'échelle nationale et locale afin de la protéger directement quand il y a un manque crucial de considération politique grâce notamment à des actions directes sur le terrain (Mermet et al., 2001). De plus, les ONGS savent capter les financements et s'organiser efficacement sur une dimension transnationale

comme c'est le cas en Europe (Dumoulin et Rodary, 2005). En plus des subventions, les organisations s'appuient aussi sur des dons pour mener à bien leurs projets, notamment si ceux-ci vont contre les volontés des autorités européennes (Locquet, 2021). Ainsi, leur autonomie financière leur permet de mener leurs propres actions, qui par la suite leur servira d'expertise pour porter ces projets à l'échelle européenne (Berny, 2008).

Enfin, on comprend donc que la protection de la biodiversité comme objectif global à l'échelle européenne, n'apparaît toujours pas comme évident mais influencée par divers acteurs comme les ONGS (Compagnon et Rodary, 2017) qui sont devenues avec le temps, des acteurs sérieux (Dumoulin et Rodary, 2005). Même si les ONGS n'ont pas de pouvoir politique en tant que tel (Lebel et Desforges, 2009), elles possèdent une représentation politique (Berny, 2008), ce qui leur permet une forte influence, impliquées dans les décisions des politiques de biodiversité à l'échelle européenne et facteur de changement (Lebel et Desforges, 2009). L'Union Européenne souhaite désormais adopter une approche proactive et préventive des politiques de biodiversité qui doit induire des changements significatifs nécessaires (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021).

C) Vers une nouvelle approche de la protection de la biodiversité

C.1) De la conservation à la préservation

Les politiques de biodiversité au sein de l'Union Européenne sont peu à peu en train d'évoluer. En effet, l'Union Européenne a récemment reconnu que la perte exacerbée de la biodiversité à cause des activités humaines doit faire l'objet de mesures fortes (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021). Depuis plusieurs années, il y a une volonté politique et associative de préserver et même restaurer la nature. Cette vision remonte pourtant aux milieux des années 1830, en Europe, avec selon Charles-François Mathis (2010) cité par Barraud et Périgord (2013), une « conception sentimentale de la nature » qui fait émerger un mouvement de préservation de celle-ci, en relation avec sa patrimonialisation (*en référence au Chapitre 1.A*). Le terme « préservation » permet alors de mettre en valeur la valeur

intrinsèque de la nature. C'est alors une conception forte de celle-ci, basé sur le *wilderness* à la différence de la « conservation » qui induit une certaine gestion utilisatrice des ressources (Barraud et Périgord, 2013).

Tout d'abord, de nouvelles formes de conceptions et pratiques des politiques environnementales de préservation de la biodiversité européennes sont apparues. En effet, dans les années 1970 et 1980, les politiques de protection de la biodiversité se sont orientées vers les dynamiques écologiques. C'est-à-dire, au lieu de se concentrer uniquement sur la protection des espèces et des sites, cette approche a mis l'accent sur la structure et la cohérence spatiale. Cela a conduit vers un intérêt pour les réseaux écologiques dans le cadre d'une politique plus étendue à une échelle transeuropéenne (Jongman, 1995 cité par Jepson, 2016, trad) qui permet une nouvelle approche de préservation tournée vers la « restauration écologique⁷ » (Hobbs et Harris 2001, Hobbs et al., 2009 cités par Jepson, 2016, trad). Ainsi, la reconnaissance de la valeur de la nature est suffisante pour légitimer des actions de restauration écologique importantes (Germaine, Barraud, 2013 cités par Barraud et Périgord, 2013).

Ensuite, la préservation de la biodiversité doit être associée avec le bien-être des communautés locales. L'institutionnalisation de la préservation de la biodiversité a ainsi évolué vers la prise en compte d'un développement humain afin d'intégrer les populations locales. On est alors passé d'une diversité biologique à une diversité sociale grâce à la prise en compte des savoirs et pratiques locaux. Tout cela est issu du lien intrinsèque entre la diversité naturelle et la diversité culturelle apparue dans les années 1990 (Dumoulin et Rodary, 2005). Par exemple, en 2009, le Parlement Européen a adopté une résolution concernant la préservation de vastes espaces sauvages. Celle-ci vise à atteindre au fil du temps des objectifs supérieurs tels que la lutte contre l'érosion de la biodiversité avec des actions de réintroduction et de protection d'espèces ainsi que le développement des zones rurales (Barraud et Périgord, 2013). De plus, en 2021, l'Union Européenne a publié un rapport sur les objectifs à atteindre en 2030 et considère officiellement que l'être humain fait partie intégrante de la nature et que celle-ci possède une « valeur intrinsèque ». Les États membres, y compris les autorités régionales et locales, sont encouragés à accélérer la mise en œuvre et l'application de leurs stratégies en matière de biodiversité. Ils sont également

⁷ Processus de rétablissement d'un écosystème dégradé ou détruit (Jørgensen, 2015, trad)

vivement invités à actualiser leurs stratégies nationales en matière de biodiversité et à soumettre tous les deux ans, un rapport à la Commission européenne sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. De plus, la Commission est invitée à réaliser une évaluation à mi-parcours de la stratégie et, si nécessaire, à la réviser (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021).

Enfin, les structures européennes de préservation de la biodiversité ont émergé à la suite du choc culturel de l'environnementalisme à travers une vision forte de la nature (Jepson, 2016, trad) et ont continué à se développer au fil du temps grâce à l'influence de certains acteurs tels que les ONGS. En effet, la Commission européenne s'appuie sur l'expertise des ONGS pour construire les politiques de préservation (Root-Bernstein et al., 2018, trad).

C.2) Évolution des politiques européennes de la biodiversité grâce à l'influence des ONGS

Les politiques européennes de protection de la biodiversité ont évolué grâce à l'engagement des ONGS environnementales. Dans l'histoire de la protection de la biodiversité, celle-ci a commencé à être considérée grâce à l'influence des ONGS (*comme vu au Chapitre 1.A*). En effet, il y a une corrélation entre la consolidation du régime de préservation de la biodiversité et l'augmentation de l'influence du pouvoir des ONGS (Compagnon & Rodary, 2017).

Tout d'abord, la fin des années 1990 est marquée par l'émergence d'initiatives concrètes qui visent à promouvoir et à préserver les espaces sauvages en Europe, notamment grâce à la mobilisation des ONGS environnementales. C'est notamment le cas de WWF, Friends of the Earth ou Rewilding Europe. Tous ces acteurs partagent des projets qui partent du constat de la raréfaction de la biodiversité à cause de la destruction de leurs habitats, entraînant la diminution des « espaces de nature vierge en Europe » (Barraud et Périgord, 2013). De plus, ces ONGS ont constaté que la nature dite « sauvage » ne bénéficie pas socialement d'un caractère positif. Elle est catégorisée comme dangereuse, à exterminer ou à modifier. Alors, elles souhaitent créer une culture européenne basée sur le *wilderness* à travers l'engagement dans des actions concrètes de préservation (Barraud et Périgord, 2013). Grâce à cela, elles ont créé un cadre de référence en faveur de la préservation de la biodiversité en Europe (Dumoulin et Rodary, 2005) qu'elles ont su

ensuite porter au sein des instances européennes. Par exemple, les ONGS sont devenues une source de justification de la part de la Commission européenne pour développer des politiques de préservation de la biodiversité (Weber et Christophersen, 2002, trad). Cette préservation se fait à plusieurs échelles en partant de l'ONG internationale à l'ONG locale et leurs modes de structuration complexe leurs permettent de collaborer avec plusieurs acteurs sur des territoires différents (Dumoulin et Rodary, 2005) afin de créer un cadre favorable à sa restauration à l'échelle de l'Union Européenne. En effet, la protection de la biodiversité ne s'arrête pas aux frontières et mérite un effort transnational qu'offre l'Union Européenne de par son intégration mais qu'elle a du mal à mettre en place. Or on constate que les ONGS environnementales permettent d'organiser la gestion de cette préservation à différentes échelles et créent ainsi une préservation européenne structurée au plus près des réalités des populations locales.

De plus, il est évident qu'il y a une connaissance seulement partielle des processus naturels de la biodiversité. Ce manque de savoirs entraîne l'absence d'une compréhension éclairée. Cela signifie que l'incertitude est une caractéristique inévitable de toute décision politique concernant la protection de la biodiversité (Schindler et al., 2011, trad). De ce fait, de nombreux exemples ont montré l'efficacité de la résilience des processus naturels. Les politiques de préservation de la biodiversité doivent alors accepter un certain « laisser faire » qui serait un signe d'humilité et de modestie exprimant le renoncement à l'ambition d'un contrôle total (Barraud et al., 2019) tout en assurant un cadre politique collaboratif. Cette nouvelle manière de concevoir politiquement la protection de la biodiversité, survenue grâce au mouvement de restauration écologique (Barraud et Périgord, 2013), est soutenue par des projets portés par les ONGS environnementales. Elles ont su démontrer leurs capacités de gestion commune à une échelle globale et locale, leur expertise scientifique et la prise en compte des communautés locales à travers de nombreux projets de préservation de la biodiversité en Europe. L'Union Européenne se veut désormais protectrice envers les acteurs de défense de l'environnement et soutient les projets de ces ONGS environnementales. Les solutions axées sur la nature et les approches basées sur les écosystèmes peuvent exprimer l'établissement d'une volonté politique solide et collaborative intégrée dans les différentes stratégies de préservation de la biodiversité permettant ainsi, d'accompagner ce changement (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021). C'est une nouvelle vision forte de la biodiversité qui doit s'initier pour créer une Europe ambitieuse afin de garantir sa préservation.

Enfin, ce mouvement de restauration de la biodiversité légitime la mise en place de projets concrets soutenus par les ONGS environnementales. Offrant ainsi, de nouvelles possibilités de gestion de sa préservation au niveau européen. C'est ainsi que le début des années 1990 marque le début de projets concrets de *rewilding* en Europe par le mouvement du *wilderness* (Barraud et Périgord, 2013). Cette mesure forte de la préservation de la biodiversité permet donc à la nature et l'humain de réapprendre à vivre ensemble.

Chapitre 2 : Le *rewilding* impulsé par les ONGS environnementales comme nouveau paradigme européen

A) Le *rewilding* européen et sa mise en place par les ONGS environnementales

*A.1) La philosophie : le *rewilding* en Europe et ses définitions*

Le *rewilding*⁸ est un terme qui possède de nombreuses définitions et applications. Au sens étymologique, il signifie « to make wild again ». Ainsi, il s'intègre dans principe de *wilderness* et il est donc vu comme un retour de l'état sauvage (Jørgensen, 2015, trad). Le *rewilding* est associé au processus de restauration écologique et donc de préservation de la biodiversité (Dunn-Capper et al., 2023, trad). Au sens de Soulé et Noss (1998) cités par (Dehaut, 2023), le *rewilding* permet de préserver la nature sauvage.

Tout d'abord, au fil du temps, on a vu apparaître plusieurs mouvements mettant en avant le rôle des espèces et des habitats. De ce fait, différents types de *rewilding* cohabitent donc en Europe (*ANNEXE 1 : Figure 1*) notamment via la restauration de la faune. D'une part, le plus célèbre à l'instar du modèle venant des Etats-Unis, est le système CCC : l'établissement de Cores ou zones cœurs constituées de réserves vastes et protégées et de Corridors, qui garantissent la connectivité entre ces zones centrales et les Carnivores ou espèces clés qui sont dites importantes de par leur position au sommet des chaînes trophiques. Cela leur permet d'être les initiateurs de transformations larges des écosystèmes (Dehaut, 2023). D'autre part, cet effet en cascade peut aussi être mis en place grâce à la restauration de grands herbivores (Olofsson et Post, 2018 cités

⁸ En français, il est traduit sous le terme de ré-ensauvagement mais manque d'une traduction claire. C'est pour cela que nous le garderons sous sa forme originale.

par Dehaut, 2023) permettrait de favoriser la diversité biologique ainsi que de rétablir les processus naturels (Eychenne et al., 2020 cités par Dehaut, 2023). En Europe, ce même fonctionnement est privilégié avec la réintroduction d'espèces emblématiques. Ce mouvement découle du rétablissement de la mégafaune disparue ou connu sous le nom du *rewilding* du Pléistocène. Tout cela s'apparente aujourd'hui à du *rewilding* d'individus avec la réintroduction d'espèces via le minimum d'intervention humaine (Dehaut, 2023). Cela permet la restauration des paysages à grande échelle (Jørgensen, 2015, trad). Ensuite, il existe des modes de *rewilding* par la flore qui consiste à privilégier la diversité végétale des forêts mais aussi du *rewilding* abiotique qui permet la restauration des cours d'eau (Dehaut, 2023). Enfin, une nouvelle manière de préserver les océans et les mers a été développée à travers le *seawilding*⁹. En effet, il y a une interconnexion forte entre les milieux marins et terrestres. La préservation de la biodiversité doit alors être pensée comme un ensemble (Cochet et Kremer-cochet, 2020).

De plus, toutes ces formes de *rewilding* peuvent être par exemple déployées dans les zones laissées à l'abandon ou en déprise agricole. Ces initiatives offrent des opportunités écologiques, sociales et culturelles (Schnitzler et Génot, 2012 cités par Dehaut, 2023). La modification des activités économiques et la réduction des terres agricoles a permis de nouvelles opportunités pour l'élaboration de projets de *rewilding* en Europe. Ainsi, cette approche est alors passive ou active et centré sur les habitats et les espèces (Locquet, 2021). Tous ces projets sont complémentaires pour créer un écosystème pensé des processus écologiques (Perino et al., 2019 cités par Dehaut, 2023).

Ensuite, le *rewilding* permet de penser les écosystèmes comme des espaces connectées et dynamiques avec un fonctionnement en « cascade trophique » (Botkin, 1990 cité par Dehaut, 2023). Cette nouvelle approche répond aux défis de reconstruction complexe des écosystèmes en garantissant leur autonomie. Pour autant, il se différencie par sa recherche de diminution de l'intervention humaine dans les processus naturels (Perino et al. 2019 cités par Dunn-Capper et al., 2023, trad) afin d'augmenter la résilience de la biodiversité face aux activités humaines et au changement climatique. (Svenning, 2020 cité par Dunn-Capper et al., 2023, trad). C'est un nouveau mot qui repose pourtant sur un ancien concept mais qui établit une nouvelle gestion dans

⁹ *Rewilding* des océans et mers

l'approche de la préservation de la biodiversité. L'objectif est de laisser la nature se reconstruire par elle-même (Monbiot, 2013, trad). Avec le *rewilding*, l'humain remet en place des fonctionnalités naturelles qui avaient disparu à cause de ses activités permettant la diversité des écosystèmes grâce à l'enjeu de connectivité (Soulé et Noss, 1998 cités par Dehaut, 2023). Par exemple, les montagnes sont connectées aux océans avec un système en cascade. De plus, le *rewilding* européen permet une gestion innovante d'un certain « laisser faire » grâce à la résilience de la nature (Cochet et Kremer-cochet, 2020) afin de rétablir les processus naturels (Locquet, 2021).

Enfin, il incarne aussi un certain désir de redécouvrir les valeurs de liberté, de spontanéité, de résilience et d'émerveillement incarnées par le patrimoine naturel de l'Europe, et de revitaliser la préservation de la biodiversité en tant que changement positif (Jepson et Schepers, 2016, trad). Le *rewilding* est donc polysémique et il permet une nouvelle approche d'action de protection de la biodiversité (Dehaut, 2023) qui est alors portée par différents acteurs.

A.2) Les différents acteurs du rewilding

Les diverses approches du *rewilding* doivent être pensées ensemble afin d'établir une stratégie commune pour la préservation de la biodiversité afin de recréer des écosystèmes fonctionnels et évolutifs (Dehaut, 2023). Ainsi, ces projets doivent être soutenus par plusieurs types d'acteurs pour être au plus proche des réalités.

Tout d'abord, les projets de *rewilding* ont commencé à émerger en Europe à l'échelle locale. Les sites de *rewilding* émanent originellement des demandes des populations (Locquet, 2021) car par exemple, le *rewilding* abiotique a émergé suite à une demande sociale exprimée à travers la mobilisation des ONGS comme Rewilding Europe, qui collabore avec l'ONG Dam Removal Europe (Dehaut, 2023). Ainsi, les projets de *rewilding* ont été soutenus par des ONGS qui, au fil du temps, se sont emparées de ce mode d'action comme Rewilding Europe qui, lancé en novembre 2010 avec une vision écologique basée sur les travaux de Franz Vera, se concentre sur la réintroduction d'espèces clés (Jørgensen, 2015, trad) et donc la restauration d'écosystèmes sauvages à grande échelle avec une approche passive (Jepson, 2016, trad). La mobilisation des

ONGS environnementales permet alors la mise en place de projets structurés à l'échelle européenne, nationale et locale qui vise à promouvoir "une nouvelle culture de la nature" pour faire émerger cette nouvelle forme de préservation (Barraud et al., 2019).

Ensuite, le *rewilding* doit avoir des supports institutionnels. En effet, il nécessite d'être établi à très large échelle car cela favorise notamment l'inclusion des espèces mais aussi de l'écosystème entier (Johns; 2018 cité par Barraud et al., 2019). Seule une restauration à grande échelle permet de créer un écosystème viable et fonctionnel sans intervention humaine (Barraud et al., 2019). En ce sens, le continent européen est adapté pour devenir le garant de la protection de la biodiversité par le *rewilding*. Les institutions européennes garantissent ainsi un cadre politique au sein de l'Union européenne pour encourager sa mise en œuvre en tant qu'approche de gestion des terres, d'évaluation des résultats, la facilitation du partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les parties prenantes (Pereira et Navarro, 2015, trad) comme les projets de *rewilding* menés par les ONGS.

A.3) Le rewilding européen porté par les ONGS à travers ses illustrations

En Europe, le *rewilding* a été mis en valeur grâce aux différents projets portés par des ONGS environnementales. Ici, nous allons essayer de montrer quelques exemples des différents projets majeurs de *rewilding* portés par les ONGS environnementales et qui ont permis de valoriser cette approche à travers l'Europe. Cette liste n'est donc pas exhaustive.

Tout d'abord, les premiers projets de *rewilding*, au-delà de l'expérimentation du polder néerlandais d'Oostvaardersplassen, ont été élaborés à l'Est et dans le Centre de l'Europe. Les ONGS se sont notamment appuyées sur des projets associés à la Ceinture Verte Européenne ou sur la préservation de la forêt primaire de Bialowieza en Pologne consistant en sa préservation pour mettre en lumière la non-intervention dans cette zone d'expérimentation. A partir des années 2010, d'autres types de *rewilding* sont mis en place en Europe, notamment les secteurs de déprises agricoles comme au Portugal ou en Espagne avec une mouvance de reforestation à plus grande échelle (Barraud et al., 2019).

De plus, de vastes projets de *rewilding* transeuropéen ont été établis en Europe comme le projet « Danube Delta » entre l'Ukraine et la Roumanie. Ce projet abiotique soutenu par WWF et Rewilding Europe, a permis la création d'une réserve transfrontalière et d'un large projet de restauration « Danube vert Inférieur » accompagné des autorités publiques. En 2011, cette zone a été choisie par le WWF Roumanie comme zone principale de Rewilding Europe, et les organisations ont conclu un accord de coopération. Afin de soutenir cette initiative, deux ONG locales ont été créées comme Rewilding Ukraine en 2017 et Rewilding Danube Delta en 2018 (Jepson et al., 2018, trad). Ce projet est important car il a permis d'illustrer bien l'effet en cascade du *rewilding*. En effet, un cours d'eau naturel possède des fonctions écologiques, mais aussi sociales et économiques. Certaines espèces ont des rôles déterminant dans l'équilibre des cours d'eau et ses environs comme l'esturgeon, qui a fait l'objet de nombreuses réintroductions à succès dans le Danube préservant ainsi tout un écosystème (Cochet et Kremer-cochet, 2020).

Enfin, les pratiques de *rewilding* sont en corrélation avec la législation européenne de préservation de la biodiversité. Ces projets soutenus par les ONGS, permettent de faire valoir les attentes des scientifiques et des populations locales. Les directives européennes doivent alors à leur tour prendre en considération cette nouvelle stratégie (Jepson et Schepers, 2016, trad) pour faire du continent européen un espace de libre évolution de la biodiversité et un espace d'innovation sociale et économique.

B) Le *rewilding* comme nouvelle approche de la politique européenne de la biodiversité

*B.1) Les politiques de *rewilding* grâce à la collaboration entre ONGS et institutions européennes*

Le *rewilding* européen est en accord avec les politiques européennes de préservation de la biodiversité. Pour autant, cette méthode est incertaine et évolutive (Jepson et al., 2018, trad) et favorise donc une gestion passive, qui se distingue des politiques orthodoxes de biodiversité de l'Union européenne qui privilégie souvent une gestion contrôlée (Root-Bernstein et al., 2018, trad). De ce fait, le *rewilding* déstabilise les modèles institutionnels de protection de la biodiversité puisqu'il permet une vision novatrice pour préserver et restaurer les écosystèmes. Cette nouvelle approche apparaît comme un mouvement environnemental positif. Le *rewilding* est un atout pour

l'adaptation institutionnelle résistante au changement. On constate que cette montée en puissance de cette vision est en corrélation avec le vieillissement des politiques européennes de protection comme les directives « Oiseaux et Habitats » (Jepson, 2016, trad). Il est orienté vers l'avenir en permettant de redynamiser cette politique européenne car il offre une opportunité aux directives européennes de la protection de la biodiversité d'explorer de nouvelles voies, de collaborer avec de nouveaux partenaires, de créer conjointement des perspectives innovantes et de former de nouveaux liens avec divers acteurs de la société comme les ONGS environnementales.

Tout d'abord, dans les années 2000, Wild Europe a initié son action en exerçant des pressions sur le Parlement européen, en soulignant les bienfaits sanitaires et sociétaux de la nature sauvage devant diverses commissions parlementaires (Root-Bernstein et al., 2018, trad). Les ONGS, comme Rewilding Europe, souhaitent que les institutions européennes reconnaissent le *rewilding* comme une nouvelle stratégie globale de protection de la biodiversité. En effet, le *rewilding* est une approche innovante interdisciplinaire en interaction avec le respect des cultures et des sociétés (Jepson et Schepers, 2016, trad). En novembre 2010, Rewilding Europe a lancé à Bruxelles, une nouvelle initiative européenne en faveur de la nature accompagnée par des partenaires fondateurs tels que WWF Pays-Bas, ARK Nature, Wild Wonders of Europe et Conservation Capital. Cela a donné lieu à la création de la Fondation Rewilding Europe en tant qu'entité juridique distincte. Cette structure permet à cette ONG de participer à de nouveaux projets liés au *rewilding* à l'échelle européenne (Pereira et Navarro, 2015, trad).

Ensuite, c'est à partir des années 2015 que le *rewilding* a connu une montée en puissance dans les discours politiques européens en tant que solution viable pour préserver la biodiversité. Les experts du *rewilding* tels que les ONGS ont ainsi des relations fortes avec les acteurs politiques afin de créer un « environnement politique » viable pour développer ces projets à l'échelle du continent (Jepson et Schepers, 2016, trad). En 2020, la stratégie européenne pour la biodiversité a fait l'objet de lobbying de la part d'importantes ONGS européennes comme Rewilding Europe ou BirdLife International et d'unités de recherche, qui ont signé un protocole d'accord visant à promouvoir le *rewilding* (« Green Shoots for Rewilding », 2017 cité par Root-Bernstein et al., 2018, trad). Les discours associés au *rewilding* font désormais partie de la stratégie de préservation de la biodiversité en Europe (Martin et al. 2008; Navarro et Pereira 2012 cités par Linnell et al., 2015, trad) grâce à l'influence des ONGS.

Enfin, cette influence de la part des ONGS est nécessaire pour développer des projets de *rewilding* cohérent entre tous les pays européens, surtout que les politiques nationales des états sont encadrées par le droit communautaire de l'Union Européenne. Donc, les ONGS permettent de porter des projets de *rewilding* sur un territoire et de coordonner ainsi que d'accompagner les politiques de ces différentes instances à une échelle européenne (Compagnon & Rodary, 2017). Le *rewilding* par les ONGS est donc une nouvelle source d'évolution des politiques de préservation de la biodiversité en Europe (Jepson, 2016, trad) permettant l'intégration des populations.

B.2) Les projets de rewilding portés par les ONGS au bénéfice des populations

Les projets de *rewilding* mis en place par les ONGS (*Annexe 2 : Figure 2*) permettent le développement des communautés locales en Europe. Au-delà de permettre la préservation de la biodiversité, les projets de *rewilding* nécessitent l'implication des citoyens (Jepson, 2016, trad). Il permet de rendre sa place à la nature tout en respectant les identités socioculturelles, de créer une nouvelle économie tournée vers la nature et intégratrice des sociétés et de reconnecter les enjeux politiques de protection de la biodiversité avec la dynamique naturelle et culturelle (Jepson et Schepers, 2016, trad).

Tout d'abord, pour que le *rewilding* soit une réussite, il faut la reconnaissance de la pluralité sociale européenne (Linnell et al., 2015, trad). Ainsi, les ONGS environnementales menant des projets de *rewilding* comme Rewilding Europe, ont les capacités de rendre compte des attentes des citoyens puisqu'elles s'appuient sur la concertation entre les acteurs et notamment les populations locales (Locquet, 2021). Pour l'écrivain environnemental George Monbiot (2013) cité par Jepson (2016, trad), le *rewilding* est mouvement environnementaliste positif permettant d'être un sujet de débat intégrant les populations. Cette approche est alors vue comme une opportunité pour les citoyens européens. Par exemple, à partir des années 2000, le *rewilding* des sites en déprises agricoles a été mis en avant par des économistes pour montrer comment ces espaces ruraux peuvent retrouver leur dynamisme grâce à cette méthode (Barraud et al., 2019).

Ensuite, les ONGS de par leurs actions, leur capacité d'expertise et à travers la création de partenariats avec les États et les communautés locales (Compagnon et Rodary, 2017) permettent de développer une économie alternative (Barraud et Périgord, 2013). Par exemple, les revenus issus de cette protection peuvent être partagés entre les populations locales et l'État (Compagnon et Rodary, 2017). De plus, les sites de *rewilding* peuvent être financés à travers des activités d'écotourisme¹⁰ et ainsi générer des revenus (Dunn-Capper et al., 2023, trad). Pereira et Navarro (2015, trad) proposent notamment quelques recommandations montrant que les initiatives de développement peuvent jouer un rôle fondamental dans la facilitation des transitions entre différents modes de gestion comme par exemple en renforçant le soutien des communautés locales aux sites de *rewilding*. Cela peut notamment être l'opportunité de passer d'une l'agriculture à faible revenu à l'écotourisme. Aussi, à travers l'Europe, les ONGS environnementales portent des initiatives de *rewilding* visant à rétablir l'agriculture marginale en encourageant de nouvelles méthodes de gestion de l'eau, favorisant l'émergence d'économies alternatives basées sur la nature. Cette même gestion permet aussi de recréer des liens entre les sociétés rurales et urbaines car le potentiel économique du *rewilding* s'étend aux zones urbaines et périurbaines (Jepson et Schepers, 2016, trad). De plus, pour le milieu aquatique, souvent à l'écart des stratégies de biodiversité, il reste encore des mesures à prendre pour atteindre l'objectif de bon état écologique des milieux et l'Union Européenne reconnaît que les techniques de pêches artisanales contribuent au maintien des ressources marines (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021). Cela se fait au bénéfice des populations locales (Cochet et Kremer-cochet, 2020). De ce fait, le *rewilding* des océans contribuent à une meilleure santé des habitants, au maintien de leurs traditions et à une économie locale respectueuse. Par ailleurs, l'Union Européenne reconnaît aussi l'importance de la préservation des forêts, notamment pour créer une bioéconomie circulaire afin de garantir l'épanouissement de la biodiversité et des populations urbaines et rurales grâce à la fourniture d'emploi, la qualité de santé, un maintien naturel du cadre de vie ou encore la protection des milieux montagnards. En effet, les forêts, qui couvrent 43 % de la superficie terrestre

¹⁰ Terme englobant différentes formes de tourisme, il s'appuie sur le respect de la nature et des savoirs socioculturels. Dans ce contexte, l'écotourisme du *rewilding* favorise des revenus aux communautés locales et aux ONGS qui veillent à la préservation des sites. Pour autant, ce type de tourisme présente des limites, telles que le manque de garantie d'une redistribution transparente des richesses limitant le bien-être des populations.
Source : [Écotourisme et zones protégées | ONU Tourisme \(unwto.org\)](https://www.unwto.org/fr/actualites/2023/04/10-ecotourisme-et-zones-protégées)

de l'Union européenne, sont le foyer de 80 % de sa biodiversité terrestre (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021).

Enfin, il y a une complémentarité des objectifs afin de développer de nouveaux actifs naturels en harmonie avec la société et l'économie moderne. Cela doit permettre à cette nature restaurée de résoudre les problèmes sociétaux. Le lien entre les politiques de biodiversité et le sentiment de préservation de la société est alors possible grâce à l'action des ONGS environnementales (Jepson & Schepers, 2016, trad). Le *rewilding* porté par les ONGS permet donc une plus forte intégration des populations dans les politiques de préservation de la biodiversité. Ces enjeux socio-naturels sont mis en valeur à travers le projet collaboratif de la Ceinture Verte Européenne.

B.3) L'exemple de la Ceinture Verte Européenne

La Ceinture Verte Européenne (*Annexe 3 : figure 3*) est l'un des premiers projets collaboratifs de *rewilding* en Europe porté par des ONGS environnementales. Tout d'abord, ce réseau écologique a été créé après la chute du rideau de fer en 1989 (Locquet, 2021) suite à la prise en compte des effets néfastes des activités humaines sur la biodiversité. La ceinture verte européenne, qui comprend des zones de nature préservée et des paysages agricoles traditionnels, peut être perçue comme le dernier refuge de la nature dans le paysage fragmenté de l'Europe. Elle joue un rôle crucial en tant que réseau écologique et constitue une contribution majeure à l'infrastructure verte européenne¹¹. Ce haut lieu de préservation de la biodiversité, grâce à la forte connexion entre les aires protégées, est intégré au réseau Natura 2000 et réseau Émeraude, suivant les indications de la Convention de Berne¹² et de la Convention sur la Diversité Biologique (EGB - Ecological Network, trad). Ce réseau intègre aussi les préconisations de l'ONG Wild Europe (2012) cité par Locquet (2021) qui recommande d'améliorer la nature sauvage de ces environnements en utilisant des méthodes de *rewilding*, ainsi qu'en créant des liens entre les

¹¹ L'objectif est de reconnecter les zones naturelles existantes et d'améliorer la qualité écologique générale des zones rurales et urbaines (EGB - Ecological Network, trad).

¹² Sous l'influence des ONGS environnementales, l'Europe adopte en 1979 une convention de préservation de la nature sauvage.

Source : CONVENTION DE BERNE - Encyclopædia Universalis

différentes zones sauvages, à travers des corridors écologiques. Ce réseau de libre expression de la biodiversité à travers plusieurs pays d'Europe, rassemblant en 2003, 24 pays dans un projet commun est le premier exemple concret de coopération européenne entre ONGS, États membres et institutions juridiques supranationales.

Tout d'abord, ce réseau a très fortement été influencé par les ONGS environnementales. En effet, ce projet de coopération européenne visant à protéger les milieux naturels a été lancé grâce à la mobilisation d'ONGS environnementales (Eckert, 2019 cité par Locquet, 2021) comme l'ONG allemande Friends of The Earth. Celle-ci donnera naissance à un véritable projet politique de coopération transfrontalière européen, soutenu par l'UICN¹³, visant à connecter un ensemble d'espaces protégés de la mer Noire et de la Méditerranée au sud de la mer de Barents au nord (Barraud et Périgord, 2013). Ces zones protégées au sein de la ceinture verte européenne permettent l'établissement d'une vaste étendue internationale de préservation de la biodiversité. C'est pourquoi, le rôle de la Ceinture Verte Européenne est essentiel pour renforcer les collaborations transfrontalières établies entre les parties prenantes impliquées dans la protection de la biodiversité (Schindler et al., 2011, trad).

Ensuite, la ceinture verte permet aussi l'expression d'activités humaines plus respectueuses de l'environnement comme l'économie circulaire, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, l'accès à une alimentation locale et de qualité et la reconnexion avec la nature. La ceinture verte européenne permet ainsi de protéger le patrimoine naturel et culturel Européen (EGB - Ecological Network, trad). C'est un outil d'accompagnement pour des régions rurales en crise, parfois avec une forte déprise agricole. Les naturalistes y trouvent des lieux exemplaires de nature sauvage notamment pour expérimenter le *rewilding* (Barraud & Périgord, 2013). Ainsi, les premiers projets de *rewilding* s'appuyaient sur la Ceinture Verte Européenne (Barraud et al., 2019). Celle-ci revêt une importance considérable car elle agit en tant qu'instigatrice et promotrice de ce mouvement (Terry et al., 2006 cités par Schindler et al., 2011, trad). Elle permet le renforcement des collaborations entre acteurs pour la préservation européenne de la biodiversité.

¹³ L'Union International de Conservation de la Nature créée en 1948, est une alliance unique qui regroupe des États, des organismes gouvernementaux et des ONGS afin de protéger la nature.
Source : [LE RÉSEAU MONDIAL - UICN France](#)

Enfin, la Ceinture Verte Européenne est alors la première expression d'un projet de *rewilding* collaboratif, transfrontalier et multi acteurs.

C) Vers un nouveau paradigme européen grâce au *rewilding*

Le *rewilding* permet l'établissement d'un nouveau paradigme socio-naturel en Europe grâce à l'intégration de tous les acteurs. En effet, cette approche menée en Europe, ne cherche pas à faire de dissolution entre les espaces sans et avec humains puisque le continent a été façonné au cours des siècles par les activités anthropiques. L'Europe est ainsi caractérisée par sa diversité culturelle, linguistique et socio-économique, ce qui se traduit par une pluralité de visions sur la "nature" (Locquet, 2021) rendant difficile une application universelle du *rewilding*. Pourtant, ce mouvement de pensée, comme solution afin de protéger la biodiversité, a gagné en visibilité notamment médiatique et en organisation depuis une vingtaine d'années (Jepson, 2016, trad). C'est notamment grâce aux ONGS environnementales qui ont réussi à s'emparer de ces caractéristiques pour mettre en place des projets, en accord avec les particularités naturelles et socioculturelles du territoire européen.

Tout d'abord, le *rewilding* bouscule alors les normes car il tente de faire cohabiter biodiversité et humains de manière harmonieuse (Jepson, 2016, trad) et permet de mettre en place des « systèmes socio-écologiques couplés » (Linnell et al., 2015 et Barraud et al., 2019) entraînant un changement de paradigme dans la sphère de l'écologie depuis sa formalisation dans les années 1990 (Estes et al., 2011 cités par Dehaut, 2023). Ainsi, une nouvelle conception plurielle peut être accordée au *rewilding* car il est compatible avec les caractéristiques socio-naturelles du continent européen de par ses caractéristiques qui lui confère une perspective européenne inclusive (Barraud et al., 2019). Par exemple, le petit village de Pettorano sul Gizio en Italie, est désormais devenu un emblème de la cohabitation des humains avec la nature sauvage. Il est situé aux cœurs de vastes corridors écologiques mis en place par l'ONG Rewilding Europe, permettant le développement massif de la biodiversité. Cela a aussi permis de créer de nouvelles opportunités socio-économiques aux communautés locales. Ce village est désormais classé comme l'un des plus

beaux villages d'Italie, augmentant ainsi sa notoriété (« Pettorano Sul Gizio », 2024). L'humain, à travers ce mouvement, a donc l'opportunité de remettre en question sa relation avec la nature sauvage en recréant des liens avec celle-ci. (Locquet, 2021). Ainsi, défendre « défendre le sauvage, c'est défendre le vivant » et c'est ce qui rend le *rewilding* si unique (Cochet et Kremer-cochet, 2020) et inclusif.

Ensuite, la vision européenne sur la nature résulte donc d'un certain attachement avec une certaine interrogation de la place de l'humain en tant que « gestionnaire ». Il faudrait donc passer d'un état interventionniste vers un état résilient et ambitieux de « non-intervention » en réapprenant à faire confiance aux processus naturels d'auto restauration (Locquet, 2021). La nature est donc une construction culturelle européenne qui doit tendre vers un certain désinvestissement humain et réinterroger nos pratiques. Il faut alors défendre le sauvage pour défendre un vivant autonome et ainsi rétablir ses fonctions écologiques (Cochet et Kremer-cochet, 2020) selon le concept de naturalité qui vise à un idéal futur de diminution de l'intervention humaine (Barraud et Périgord, 2013). L'abondance doit revenir car c'est la clé pour la sauvegarde de la biodiversité et de nos socio-écosystèmes en Europe. Il faut que l'humain cesse de contrôler et qu'il devienne admiratif et patient. Ainsi, la relation au vivant doit changer (Cochet et Kremer-cochet, 2020). En effet, les projets de *rewilding* doivent impliquer de nouvelles relations entre humains et non-humains (Dehaut, 2023). De nombreux auteurs théorisent cela comme le « *rewilding* de la vie humaine » (Monbiot, 2013, trad) ou le *rewilding* des êtres humains ou encore le *rewilding* relationnel (Whatmore, 1997 cité par Dehaut, 2023). Ce type de *rewilding* viendrait donc à la suite du *rewilding* de la biodiversité et vient créer un nouveau paradigme. Théorisé par le militant et journaliste environnementaliste anglais George Monbiot (2014) cité par Dehaut (2023), le *rewilding* permettrait d'enrichir nos vies grâce à la nature. Cela passe par le *rewilding* spirituel. De plus, en France, Cochet et Durand (2018) cité par (Dehaut, 2023) propose de créer de nouvelles relations avec le vivant pour s'en rapprocher. C'est donc l'apologie du *rewilding* afin de transformer et de co-construire nos modes de vie (Bubandt et Tsing, 2018 cités par Dehaut, 2023).

Pour autant, cela ne doit pas détourner le regard des enjeux politiques puisqu'il y a alors une forte nécessité d'intégrer complètement les *rewilding* dans les politiques européennes socio-

environnementales de biodiversité (Dehaut, 2023). En effet, paradoxalement, le *rewilding* nécessite alors une intervention forte lors de sa mise en place pour permettre une acception sociale (Barraud et al., 2019). Stanley Price (2011) cité par Jørgensen (2015, trad) estime que les espèces qui ont été absentes pendant plus d'une génération ne bénéficieront pas suffisamment du soutien du public nécessaire à leur retour. L'intervention humaine pour la préservation européenne de la biodiversité est alors justifiée pour éviter les conflits (Linnell et al., 2015, trad). Il y a alors une nécessité urgente d'investir dans des sites stratégiques d'expérimentation européens de *rewilding* et cela est possible grâce à l'expertise des ONGS qui peuvent développer des projets de restauration écologique bénéfique pour la biodiversité tout en encourageant le débat public et l'intégration des communautés locales dans ces projets (Jepson, 2016, trad).

Enfin, la protection de la biodiversité par les autorités européennes a été influencée par les ONGS (Compagnon et Rodary, 2017). Les autorités publiques européennes, malgré certaines barrières, commencent peu à peu à s'engager dans de réelles stratégies de *rewilding*. C'est notamment le cas à travers des sites expérimentaux (Jepson, 2016, trad). En effet, les aires protégées européennes, influencées par les ONGS, restent le principal espace de préservation de la biodiversité tout en garantissant l'expression de certaines activités humaines. Cela a donné lieu au réseau Natura 2000 qui permet de garantir une véritable stratégie de *rewilding* afin de (re)créer une Europe socio-naturelle.

II) Étude de cas : les projets de *rewilding* soutenus par les ONGS environnementales comme nouvelle approche des sites Natura 2000

Dans cette seconde partie, nous verrons, à travers cette étude de cas, comment le *rewilding* porté par les ONGS permet une nouvelle stratégie intégrée au réseau écologique Natura 2000. En effet, le réseau Natura 2000 est la principale expression de la politique européenne de la biodiversité. Ce réseau a évolué vers une gestion innovante grâce à la mobilisation des ONGS environnementales. Ainsi, dans un premier temps, nous verrons comment le réseau Natura 2000 a été cofondé et comment il est cogéré actuellement grâce à l'impulsion des ONGS environnementales. Cela crée un cadre légal pour l'élaboration des projets de *rewilding*. Ce qui nous amènera dans une seconde et ultime partie, à repenser le réseau Natura 2000 grâce à l'approche inclusive des différents projets et soutiens du *rewilding*, portés par des ONGS environnementales, créant ainsi un nouveau paradigme européen.

Chapitre 3 : L'établissement de Natura 2000 en perspective : collaboration entre acteurs institutionnels et ONGS environnementales

A) Histoire et définition de Natura 2000

La directive "Oiseaux" (CE/1979) et la directive "Habitats" (CE/1992) sont les bases du cadre réglementaire de l'Union Européenne en matière de biodiversité (Root-Bernstein et al., 2018, trad). A la suite de la Convention de Bern de 1979, afin de donner une voix légale à la protection de la biodiversité, l'Union Européenne a adopté la directive "Oiseaux", qui sera définitivement ratifiée par tous les États membres en 2009. En 1992, l'Union Européenne adopte la directive « Habitats ». Celle-ci a pour objectif de recréer des espaces de vie sauvage (Pereira et Navarro, 2015, trad) afin de protéger certains espaces et espèces spécifiques (Evans, 2012, trad) qui représentent la biodiversité européenne (Qu'est-ce-que Natura 2000 ?, Natura 2000). Ces différentes directives donneront définitivement naissance au réseau Natura 2000 (Pereira et Navarro, 2015, trad) devenant l'une des initiatives supranationales les plus ambitieuses et faisant l'un des instruments légaux les plus élaborés mondialement en termes de politique de la biodiversité, ce qui en fait un atout énorme pour lutter contre son érosion à l'échelle européenne (Weber et Christophersen, 2002, trad).

Tout d'abord, les sites Natura 2000 font désormais partie intégrante de la politique européenne de préservation de la biodiversité, cherchant à intégrer davantage les enjeux de la biodiversité avec les activités humaines. Ce réseau écologique comprend 27 522 sites et s'étend sur 18 % des terres (Qu'est-ce-que Natura 2000 ?, Natura 2000) (*Annexe 4 : figure 4*). Les forêts sont les espaces les plus impliqués dans cette démarche. En effet, celles-ci représentent un grand bassin de biodiversité à l'échelle européenne (Weber et Christophersen, 2002, trad). De plus, en 2005, la Cour de justice des Communautés Européennes a confirmé que le réseau Natura 2000 s'applique à toutes les eaux relevant de la souveraineté ou des droits juridictionnels des États membres. Pour la plupart des États membres, cela englobe leurs zones économiques exclusives permettant une plus forte protection des zones marines (Evans, 2012, trad). Il y a un certain enjeu avec les océans car ceux-là sont mal régulés par les politiques de biodiversité (Compagnon et Rodary, 2017), d'où l'importance de son intégration dans le réseau Natura 2000. Désormais, il existe plus de 3 000 sites marins classés au sein du réseau Natura 2000, couvrant plus de 9 % de la superficie marine totale des États membres de l'Union Européenne (*Annexe 4 : figure 3*). Pour faciliter la mise en œuvre de Natura 2000 en zone marine, un groupe d'experts marins a été constitué par la Commission. Ce groupe vise à encourager l'échange d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques en matière de désignation et de gestion des sites marins (Managing and Protecting Natura 2000 Sites - European Commission, trad). À noter que les zones marines sont connectées aux zones terrestres et assure une fonctionnalité écologique et nourricière pour l'ensemble du vivant. Alors, il y a un véritable enjeu politique pour développer une « approche écosystémique » (Compagnon et Rodary, 2017).

Ensuite, les habitats et espèces à protéger sont inscrits sur des listes, élaborées par les différents États membres de l'Union Européenne. (Qu'est-ce-que Natura 2000 ?, Natura 2000) De ce fait, chaque État membre gère son propre réseau Natura 2000 (Pereira et Navarro, 2015, trad) tout en suivant les directives de l'Union Européenne. Depuis le 20^{ème} siècle, ces aires protégées possèdent une expertise managériale pilotée par l'action publique d'un État en corrélation avec la volonté politique d'augmenter la diversité biologique (Compagnon et Rodary, 2017). De plus, l'intégration de nouveaux pays dans l'Union Européenne les incitent à suivre les modalités de protection de la biodiversité en leur sein. Ce qui permet de créer une Europe qui se veut unifiée en termes de préservation et ainsi permettre la création de nouveaux sites Natura 2000 (Locquet, 2021). Cela légitime alors l'action politique (Compagnon et Rodary, 2017) puisque ces pays font

notamment valoir leur zone de nature sauvage pour intégrer l'Union Européenne (Locquet, 2021). Ainsi, la préservation de la biodiversité à travers le réseau Natura 2000 vient renforcer l'intégration européenne. Donc, il y a un véritable enjeu de connecter les sites entre eux afin d'accroître cette intégration notamment grâce à de nouvelles approches managériales et la participation de nombreux acteurs.

De plus, Natura 2000 est devenu pratiquement la forme ultime de protection de la nature en Europe, même si ce n'est pas légalement le cas (Cent et al., 2013, trad). D'une part, les aires protégées permettent à la fois la protection de tout un écosystème mais aussi de développer des activités économiques sociales et solidaires afin qu'elles bénéficient aux populations locales (Compagnon et Rodary, 2017). En effet, le réseau Natura 2000 illustre comment la protection de la biodiversité peut également engendrer des avantages socio-économiques. Par exemple, en 2011, les avantages bruts et les co-bénéfices sociaux et environnementaux du réseau Natura 2000 s'élevaient entre 223 milliards d'euros et 314 milliards d'euros, représentant ainsi entre 2 et 3 % du PIB de l'UE (Pereira et Navarro, 2015, trad). D'autre part, l'un des principaux objectifs de Natura 2000 est de protéger et de restaurer, dans un état favorable, les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (Locquet, 2021 ; Weber et Christophersen, 2002, trad) intégrant ainsi les populations locales. Ce réseau cherche alors à promouvoir une gestion collective des sites avec une gestion équilibrée et durable des espaces, prenant en compte les préoccupations sociales et économiques. En effet, les activités humaines y sont autorisées mais doivent respecter un certain cahier des charges afin d'éviter les impacts négatifs sur la biodiversité. Ces projets font ainsi l'objet d'une évaluation préalable. Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 repose sur une démarche participative impliquant les acteurs locaux. Un comité de pilotage élabore des objectifs de préservation et des stratégies de gestion adaptées à chaque site, lesquelles sont ensuite mises en action via des accords et des contrats bénéficiant d'un financement conjoint de l'Union européenne (Qu'est-ce-que Natura 2000 ?, Natura 2000).

Enfin, la structure politique de l'Union Européenne offre la possibilité d'influence aux ONGS, comme on l'a vu précédemment. Cette particularité a aussi été adoptée dans le cadre du réseau de Natura 2000. De ce fait, les ONGS ont joué un rôle déterminant dans la création de Natura 2000 (Weber et Christophersen, 2002, trad), notamment grâce à leur capacité d'influence politique.

B) Influence des ONGS dans sa création

B.1) Échelle européenne

La création de Natura 2000 est due à une forte influence des ONGS auprès des institutions européennes. L'Union européenne a en effet encouragé la participation des ONGS environnementales à la mise en œuvre de Natura 2000 (Cent et al., 2013, trad).

Tout d'abord, Birdlife International a participé activement, en faisant du lobbying auprès du Parlement Européen, à la création de la directive "Oiseaux". Cette dernière a montré qu'il fallait prendre des mesures fortes pour protéger les oiseaux, en particulier les espèces migratrices (Evans, 2012, trad). Ainsi, le Parlement Européen a fortement favorisé et soutenu la participation des ONGS dans le développement de la politique européenne de biodiversité de Natura 2000 (Halpern, 2009). De plus, l'ONG WWF a travaillé dans la mise en œuvre de la directive "Habitats" (Berny, 2008) et reste la principale ONG à avoir eu une réelle influence dans la création du réseau Natura 2000. Cela peut s'expliquer par la forte collaboration entre la Délégation Général de l'Environnement¹⁴ et WWF dans l'établissement de cette directive. Cela met en évidence le lien entre l'implication de ces groupes d'intérêt dans ce processus politique notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'Union Européenne et l'intégration de la législation européenne sur la protection de la biodiversité (Weber et Christophersen, 2002, trad). Donc, les ONGS environnementales ont été impliquées de la part des autorités européennes dans la construction des différentes directives à l'origine du réseau Natura 2000 (Evans, 2012, trad).

Ensuite, l'importante influence des ONGS dans la création des directives de Natura 2000 peut aussi s'expliquer par l'institutionnalisation des réserves naturelles (Dumoulin et Rodary, 2005), car aujourd'hui, la biodiversité ne s'épanouit en Europe qu'à travers les aires protégées, seule réserve de vie sauvage (Cochet et Kremer-cochet, 2020). Les ONGS ont ainsi évolué de la promotion des réserves strictement protégées à la reconnaissance des zones en danger, puis à la mise en place de corridors biologiques vers de sites de préservation gérées en commun par les

¹⁴ Ce service de la Commission européenne est chargé de la préservation de l'environnement, et donc de la biodiversité, grâce à la mise en place de politiques qui assurent un niveau élevé de protection tout en garantissant la qualité de vie des citoyens européens.

Source : [DG ENV - DG for Environment | Knowledge for policy \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/environment/knowledge/index_en.htm)

communautés rurales. Promouvant ainsi l'acceptation de la protection de la biodiversité à l'échelle européenne. De plus, à travers la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la biodiversité par les institutions européennes, les ONGS environnementales ont réussi à établir de nouveaux modèles de gestion de la préservation de la biodiversité à travers le réseau écologique Natura 2000 (Dumoulin et Rodary, 2005).

Enfin, les ONGS de protection de la biodiversité ont joué un rôle majeur dans l'implémentation des sites Natura 2000 à l'échelle nationale et locale (Evans, 2012, trad).

B.2) Échelle nationale et locale

Les ONGS environnementales ont joué un rôle important dans l'implantation des sites Natura 2000 au sein des différents pays de l'Union Européenne.

Tout d'abord à l'échelle nationale, les ONGS environnementales ont contribué à l'élaboration de la cartographie des espèces et des espaces à préserver. En effet, dans la plupart des pays, les Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS) ont été établies en se basant sur l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de BirdLife International (Cent et al., 2013, trad). Ainsi, les ONGS environnementales sont devenues les conseillères des États membres dans la création de ces listes. Pour autant, ce réseau ne garantit pas assez une protection générale de la biodiversité (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021) d'où la nécessité des ONGS à créer des « listes fantômes » (Evans, 2012, trad). Les ONGS comme WWF ont alors eu l'opportunité de s'impliquer en tant que parties prenantes et de soumettre leurs propres "listes parallèles" de sites à la Commission européenne, comme des alternatives à celles proposées par leurs gouvernements nationaux respectifs (Cent et al., 2013, trad et Berny, 2008). Cela montre en quoi les ONGS sont créatrices d'expertise. Ces listes fantômes ont alors été créées pour faire pression aux différents gouvernements afin d'augmenter le nombre d'espèces et d'espaces Natura 2000 (Evans, 2012, trad). Par exemple, en Hongrie, le ministère de l'environnement a demandé à BirdLife Hungary de déterminer les Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux afin de rendre compte d'un inventaire des espèces à protéger. Cette liste a été acceptée par la Commission et à la fin du

processus d'élaboration, les ONGS étaient satisfaites de la liste finale des sites Natura 2000, qui représentent près de 21 % du territoire (Cent et al., 2013, trad).

Ensuite, les ONGS environnementales sont intervenues au niveau local. D'une part, elles sont devenues des acteurs de confiance auprès des populations favorisant l'implémentation des aires protégées à l'échelle locale (Weber et Christophersen, 2002, trad). D'autre part, à travers le recensement des espèces menacées, elles sensibilisent le public pour une meilleure acceptation mais aussi afin de mieux la protéger (Cochet et Kremer-cochet, 2020). Par exemple, dans le cas de la création des sites Natura 2000 en Hongrie, des interactions avec les propriétaires terriens ont été réalisées par les ONGS pour impliquer les communautés locales dans ce projet, bénéficiant ainsi de financements de l'Union Européenne et des gouvernements. En collaboration avec des scientifiques, BirdLife Hungary a été activement impliqué dans l'élaboration de modèles de gestion pour les sites Natura 2000 (Cent et al., 2013, trad).

Enfin, les ONGS environnementales ont joué un rôle majeur de médiateur dans l'implémentation des zones Natura 2000 entre les autorités publiques européennes et les États membres.

B.3) Implémentation du réseau à double échelles.

Les ONGS, de par leur place singulière en tant qu'intervenant et médiateur, ont permis d'implanter le réseau Natura 2000 de manière conjointe entre les différentes institutions européennes.

Tout d'abord, dans un contexte européen multi-niveaux, les ONGS ont su exploiter de nouvelles sources de pouvoir et de négociation (Cent et al., 2013, trad). Le cadre à plusieurs niveaux des politiques européennes et son fonctionnement en réseau a ainsi ouvert de nouvelles possibilités aux ONGS environnementales (Cent et al., 2013, trad). En effet, celles-ci permettent de vérifier les listes sur les sites d'intérêts communautaires des États membres et font remonter les informations aux autorités européennes comme la Commission européenne. De plus, de par leur capacité à combler le manque des États membres dans leur implication des zones Natura 2000, les ONGS comme Friends of the Earth, ont entrepris dès les années 1990' de répertorier les espèces et habitats. Ces listes ont ensuite été publiées par WWF pour les faire remonter aux institutions

européennes. Cela montre comment la collaboration entre les ONGS environnementales permet de passer d'une échelle nationale à une échelle européenne pour mieux influencer les politiques européennes de biodiversité dans le cadre du réseau Natura 2000 (Weber et Christophersen, 2002, trad). Par exemple, en Pologne, des scientifiques et des ONGS ont collaboré pour élaborer conjointement la première proposition de site en 2004. Cependant, le ministère polonais de l'environnement a considérablement réduit la zone et le nombre de sites avant de la soumettre à la Commission européenne. Cette liste couvrait 11% du territoire et la commission l'a jugé insuffisante. De ce fait, pour augmenter le contenu de la proposition officielle du gouvernement, les ONGS environnementales ont présenté à la Commission européenne une "liste fantôme" des sites potentiels pour Natura 2000, couvrant au total 20 % de la superficie totale de la région. Le réseau Natura 2000 s'étend désormais sur 21% du territoire national, et la plupart des sites proposés par les ONGS ont été intégrés dans la liste finale approuvée par la Commission européenne (Cent et al., 2013, trad). Cela met bien en évidence la double influence des ONGS dans le processus de construction des politiques de préservation de la biodiversité des sites Natura 2000.

Enfin, en plus d'avoir participé à la création du réseau Natura 2000, les ONGS environnementales contribuent à la gestion participative des sites ainsi que d'influencer leur expansion.

C) Les sites Natura 2000 : une approche collaborative et inclusive pour la préservation de la biodiversité

Les sites Natura 2000, depuis leur création, font l'objet d'une forte collaboration entre les autorités publiques et les représentants de la société civile.

Tout d'abord, les ONGS environnementales sont devenues un acteur essentiel dans la gestion de Natura 2000 (Cent et al., 2013, trad). Leur renforcement comme force interventionniste auprès des différents gouvernements peut s'expliquer par l'opportunité des gouvernements d'intégrer directement les ONGS dans la gestion des sites. Afin d'avoir de nouveaux partenaires financiers et scientifiques (Dumoulin et Rodary, 2005). De plus, la désignation d'une zone protégée est une étape, mais son établissement sur le terrain et sa gestion efficace dépendent directement du soutien des gouvernements locaux (Pereira et Navarro, 2015, trad). Ainsi, le rôle de surveillance

des ONGS est indispensable pour que la stratégie de préservation de chaque site reflète bien « les besoins écologiques des espèces et des habitats » afin de déterminer au mieux le modèle de gestion à adopter (Managing and Protecting Natura 2000 Sites - European Commission, trad). Par exemple, la réalisation des inventaires des espèces à habitats s'effectue par plusieurs acteurs institutionnels mais aussi des ONGS (Cochet et Kremer-cochet, 2020).

Ensuite, Natura 2000 possède pourtant certaines difficultés notamment par manque de volonté de certains États et par manque d'acceptation des populations rurales (Weber et Christophersen, 2002, trad). De ce fait, Natura 2000 doit être réformé pour augmenter la participation de ces communautés mais aussi permettre aux États une meilleure prise en charge de la biodiversité mais aussi des communautés. Les ONGS rendent compte des préoccupations des populations. Ainsi, une collaboration entre les acteurs publics et les ONGS permet de faire évoluer la gestion des sites Natura 2000. Par exemple, la stratégie de la Commission européenne est de mettre en place des sites gérés et d'autres non afin d'avoir une complémentarité (Weber et Christophersen, 2002, trad). De plus, les zones Natura 2000 doivent prendre en compte les besoins économiques, sociaux et culturels, tout en préservant les spécificités régionales et locales (Managing and Protecting Natura 2000 Sites - European Commission, trad). Ainsi chaque aire protégée du réseau Natura 2000 géré par les États membres suivant les directives de l'Union Européenne permet de considérer les enjeux locaux et régionaux à travers leurs aspects socio-culturels (Alterra et al., 2013). La Commission européenne, en collaboration avec de nombreuses parties prenantes, comme les ONGS, à élaborer de nombreux documents afin d'aider à promouvoir une approche intégrative dans la gestion des sites Natura 2000. Par exemple, elle a publié le « Guidelines on Wilderness in Natura 2000¹⁵ ». Ce document accompagne les parties prenantes dans la gestion des sites en accord avec une haute protection de la biodiversité. Mais aussi, la promotion de pratiques respectueuses tout en accordant une place importante à la gestion des conflits. De plus, des documents ont été publiés afin d'intégrer la stratégie de Natura 2000 en ville. Chaque site est donc unique, de ce fait, ce sont les acteurs locaux qui décident de sa gestion afin de trouver la meilleure façon de protéger la biodiversité en corrélation avec les aspects socio-économiques de chaque zone (Managing and Protecting Natura 2000 Sites - European Commission, trad). De plus, ce guide introduit les approches fondées sur la nature sauvage qui

¹⁵ Le Guide de de la *wilderness*, et donc de la nature sauvage, au sein des sites Natura 2000

sont appropriées et indispensables dans les sites Natura 2000, orientant ainsi vers des stratégies de gestion sans intervention (Jepson et Schepers, 2016, trad), et donc basé sur le *rewilding*.

De plus, la Commission européenne dans son rapport, réaffirme sa volonté auprès des États membres qui doivent garantir la préservation des sites Natura 2000 et le maintien des espèces et des habitats protégés, en les ramenant à un état favorable. Il est demandé de mettre en œuvre intégralement la directive sur les habitats en veillant à ce que les mesures de protection soient alignées sur les avancées techniques et scientifiques les plus récentes. Consciente des conflits, notamment à travers la cohabitation entre la faune sauvage et le pastoralisme, il est demandé à la Commission et aux États membres de prendre des mesures appropriées pour résoudre les conflits socio-économiques associés à cette coexistence. Cela peut prendre par exemple la forme de mesures de prévention et de compensation, afin d'assurer la protection du retour de la biodiversité (Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, 2021).

Enfin, avec le temps, on constate un changement de valeurs en Europe à travers le projet Natura 2000 en Europe, l'un des projets collaboratifs de l'Union Européenne le plus abouti pour la protection de la biodiversité (Linnell et al., 2015, trad). Le processus Natura 2000 a engendré de nouvelles interactions entre les acteurs institutionnels européens et les ONGS, renforçant ainsi le rôle du secteur associatif dans l'élaboration et l'évolution des politiques environnementales de biodiversité (Cent et al., 2013, trad). Ainsi, afin d'engendrer de nouvelles évolutions de cette mesure forte de préservation de la biodiversité, il faut adopter de nouvelles mesures de gestion. Le *rewilding* se trouve alors être la suite logique d'un processus continu d'élaboration de la politique de l'Union Européenne en matière de protection de la biodiversité mis en place à travers le réseau Natura 2000 (Jepson et Schepers, 2016, trad).

Chapitre 4 : Repenser le réseau Natura 2000 à travers la stratégie innovante du *rewilding*, soutenue par les ONGS environnementales

A) Le potentiel des projets de *rewilding* mis en place par les ONGS au sein des sites Natura 2000

Le *rewilding* au sein des sites Natura 2000 permet une mise en application intégrative des enjeux de préservation de la biodiversité grâce aux ONGS environnementales (ARTE, 2021). En effet, le *rewilding* et les zones Natura 2000 sont complémentaires car ils ont les mêmes objectifs. En effet, la lutte contre la perte de biodiversité et le renforcement de la résilience des écosystèmes tout en garantissant l'épanouissement des populations locales (Commission européenne, 2013 citée par Locquet, 2021)

Tout d'abord, il faut recréer de vastes sanctuaires de vie sauvage au sein des aires protégées du réseau Natura 2000, qui sont des exemples à ciel ouvert de la résilience de la nature. Ils sont les seuls endroits où la vie sauvage peut s'y épanouir. Ceux-ci s'étendent sur plusieurs pays, à l'instar des parcs nationaux des Alpes, montrant l'exemple d'une gestion commune transeuropéenne (Cochet et Kremer-cochet, 2020). En novembre 2008, environ 150 ONG et autres organisations ont signé une résolution pour les zones de nature vierge, promue par Wild Europe. En réponse à cette initiative, un rapport spécial du Parlement européen a recommandé l'amélioration de la protection de la biodiversité au sein de ces sites ainsi qu'un et du financement de ces zones. Ce rapport a reçu l'approbation de l'ONG Wild Europe, adoptée en février 2009 (Root-Bernstein et al., 2018, trad).

Ensuite, cette résolution de 2009 du Parlement européen qui vise à l'intégration de la nature sauvage, permet de réformer les méthodes de gestion de la biodiversité au sein du réseau Natura 2000 (Barraud et al., 2019). Suite à cela, la Commission européenne a élaboré ses propres directives sur la base d'une « gestion non interventionniste » des sites de nature sauvage au sein du réseau Natura 2000 en se référant aux précautions données par Wild Europe. Elle a également fait appel à Wild Europe pour l'établissement d'un registre des zones sauvages en Europe. (Root-Bernstein et al., 2018, trad). Ces résolutions visent à introduire un management passif de non-intervention humaine pour permettre la restauration naturelle des écosystèmes. (Pereira et Navarro, 2015 cités par Dunn-Capper et al., 2023, trad) entraînant la création de guides de recommandations pour la gestion de ces zones. Ces guides émanent du concept même de naturalité (Barraud et

Périgord, 2013) (*comme mentionné dans le Chapitre 2.C*). Ainsi, une gestion naturelle passive, et donc la non intervention, permet de préserver les écosystèmes qui s'adaptent aux changements comme aux maladies. De plus, afin de rétablir la fonctionnalité des écosystèmes, les sites sanctuaires de Natura 2000 doivent être connectés à travers l'Europe (Cochet et Kremer-cochet, 2020). Par exemple, Rewilding Europe a notamment inscrit ces objectifs dans son plan « Wild nature & natural processes¹⁶ » qui doit permettre d'adopter ce mode de gestion à faible intervention s'inscrivant désormais dans la législation de l'Union Européenne. L'objectif étant d'intégrer cette nouvelle forme de management au sein des sites Natura 2000 (Pereira et Navarro, 2015, trad). Ainsi, les décideurs politiques doivent considérer ces sites comme des espaces innovants d'expérimentation du *rewilding* en Europe (Jepson et Schepers, 2016, trad) grâce à l'intervention des ONGS environnementales comme principaux collaborateurs. À partir de 2017, l'Union Européenne a mis en place un plan visant à améliorer la préservation de la biodiversité dans les sites Natura 2000 grâce au *rewilding* (Directorate-General for Environment (European Commission) et al., 2018, trad), reconnaissant ainsi directement cette méthode de préservation de la biodiversité.

De plus, il faut savoir qu'environ 4% du réseau Natura 2000 est protégé strictement où l'activité humaine y est fortement restreinte. Ces zones, désignées comme « zones réserves » permettent la libre expression de la biodiversité, puisque de nature « vierge » ou sauvage selon les critères de l'UICN. Ces zones de nature vierge permettent d'enrayer directement les processus de perte de biodiversité (Alterra et al., 2013). Pour autant, ces sites de nature sauvage au sein du réseau Natura 2000, au-delà de permettre l'expérimentation innovante de gestion et préservation par le *rewilding*, permettent aussi l'expression des activités humaines pour garantir une Europe socio-naturelle. En effet, les habitats inscrits en zone Natura 2000 intègrent le patrimoine naturel et culturel de chaque pays permettant une préservation historique de la biodiversité et des traditions. Ainsi, le *rewilding* est une méthode efficace pour augmenter l'intégration des humains dans leur environnement tout en préservant la biodiversité afin notamment, d'augmenter les conditions d'acceptation sociales à ce retour de la nature (Weber et Christophersen, 2002, trad). De plus, les activités humaines font partie intégrante du réseau d'aires protégées de Natura 2000 (Linnell et al., 2015, trad). En effet, les espaces de nature sauvage de Natura 2000 peuvent être

¹⁶ Plan pour la nature sauvage et les processus naturels

combinés à certaines activités économiques. La Commission européenne (2013) citée par Locquet (2021) explique que ces espaces naturels permettent de favoriser le développement d'activités écotouristiques et ainsi générer des revenus pour les communautés locales. Cette vision est aussi soutenue par les ONGS environnementales comme Rewilding Europe (Locquet, 2021). Le *rewilding* est alors un moyen opérationnel pour réaliser conjointement ces objectifs inhérents au caractère naturel et culturel européen (Linnell et al., 2015, trad). Le rétablissement de la biodiversité peut être favorisé par un réseau élargi de zones protégées, à travers le réseau Natura 2000. Ce réseau répond ainsi à des critères d'utilisation multiples, comme la préservation stricte, tout en favorisant certaines activités économiques tels que l'agriculture extensive et l'écotourisme (Pereira et Navarro, 2015, trad).

Enfin, le *rewilding* offre de nouvelles solutions peu coûteuses à la mise en œuvre des défis posés par Natura 2000 notamment en créant de nouvelles opportunités économiques aux populations locales mais aussi une reconnexion du vivant dans son ensemble (Jepson et Schepers, 2016, trad). Au sein de ce réseau la Commission européenne cherche à créer un réseau cohérent des zones protégées notamment pour augmenter la diversité des populations et accélérer sa préservation (Weber et Christophersen, 2002, trad). De ce fait, le *rewilding* en zone Natura 2000 peut compter sur des supports institutionnels et financiers.

B) Les soutiens institutionnels et financiers au *rewilding* des ONGS des sites Natura 2000

*B.1) Le réseau émeraude permet de soutenir les projets de *rewilding* portés par les ONGS grâce à la formation de corridors écologiques*

Le réseau Émeraude permet de promouvoir la connexion des sites Natura 2000 et ainsi garantir la viabilité des projets de *rewilding* développés par les ONGS environnementales. En effet, pour mettre en place un *rewilding* fonctionnel, il faut préserver les processus naturels. Cela ne peut se faire qu'à travers la protection d'un écosystème complet permettant sa diversité. Aussi, il faut créer des espaces de connexion grâce aux corridors écologiques permettant la libre circulation de la biodiversité (Cochet & Kremer-cochet, 2020).

Tout d'abord, le réseau émeraude est un réseau écologique qui permet de connecter des espaces dits « cohérents ». Il a été mis en place à la suite de la Convention de Berne et vise à garantir la restauration efficace des espèces et des habitats protégés nécessitant des mesures de protection particulières. Ce réseau composé de Zones d'Intérêt Spécial pour la Conservation (ZISC) a notamment pour objectif de garantir la protection de la biodiversité à long terme en assurant un maintien de sa diversité génétique. En effet, ces zones possèdent une valeur intrinsèque et contribuent à la restauration et à la préservation globale des écosystèmes européens. De plus, ce réseau doit aussi garantir le développement des populations (Le Réseau Émeraude - Un outil pour la protection du milieu naturel de l'Europe). La préservation fonctionnelle de la biodiversité grâce à ces corridors écologiques est bénéfique pour les humains d'une part, parce que ceux-ci peuvent bénéficier d'un environnement permettant leur bien-être. D'autre part, car ils peuvent y développer des activités économiques plus respectueuses de l'environnement, leur assurant ainsi de nouvelles sources de revenus (Cochet & Kremer-cochet, 2020).

Ensuite, au sein de l'Union Européenne, les caractéristiques de ce réseau sont intégrées au sein du réseau Natura 2000. De ce fait, ces deux réseaux font l'objet d'une coordination des politiques européennes de la biodiversité (Le Réseau Émeraude - Un outil pour la protection du milieu naturel de l'Europe). De ce fait, le réseau Émeraude fournit un cadre réglementaire et un soutien aux États membres pour mettre en place des mesures de protection et de gestion de ces sites naturels Natura 2000. Cela facilite ainsi la mise en œuvre concrète des projets de *rewilding* portés par les ONGS environnementales au bénéfice des populations. Par exemple, fin 2023, de nouveaux sites ont été classés comme faisant partie intégrante du réseau émeraude, renforçant ainsi le réseau Natura 2000 grâce à la création de vastes corridors écologiques transfrontaliers. Certains de ces sites font partie intégrante de projet de *rewilding* mis en place par les ONGS comme la Réserve de biosphère du Danube en Ukraine (Emerald Network of Areas of Special Conservation Interest - Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats - www.coe.int et Danube Delta). Ce site s'inscrit dans le projet global du Delta du Danube (*comme illustré dans le Chapitre 2. A.3*) permettant ici de connecter plusieurs zones humides de plusieurs pays que sont l'Ukraine et la Roumanie. Ce projet a fait l'objet d'une vaste restauration transfrontalière permettant de redynamiser une région toute entière à travers une économie basée

sur la nature notamment grâce à de nouvelles approches agricoles et piscicoles ainsi que touristiques (Danube Delta).

Enfin, le réseau Émeraude vient donc renforcer le réseau Natura 2000 en créant des espaces de libre circulation entre les sites afin de préserver fortement la biodiversité (Le réseau Émeraude - Un outil pour la protection du milieu naturel de l'Europe). Cela s'inscrit dans une logique de restauration et de renaturation des écosystèmes, qui est au cœur de l'approche du *rewilding*. Ici, le rôle des ONGS environnementales est indispensable afin d'accompagner les populations et les institutions dans la bonne gestion des sites connectées. Par ailleurs, ces vastes réseaux écologiques ont besoin de financements.

B.2) Le financement des projets de rewilding menés par les ONGS grâce au programme LIFE

Le programme LIFE a joué un rôle important dans le financement d'initiatives de protection de la biodiversité en Europe, comme notamment des projets favorisant la restauration globale d'écosystèmes à travers le soutien des ONGS environnementales.

Tout d'abord, il faut savoir que les sites Natura 2000 sont subventionnés par l'Union Européenne afin d'en assurer une bonne gestion et une meilleure protection. Dans ce cadre, le programme LIFE¹⁷ a été mis en place (Financing Natura 2000 - European Commission, trad) pour soutenir les activités de préservation de la biodiversité au sein des sites Natura 2000 (Managing and Protecting Natura 2000 Sites - European Commission, trad). Depuis 1992, il a cofinancé plus de 5 400 projets (*Annexe 5 : figure 5 et 6*) visant à restaurer les espèces et habitats terrestres ou marins dans l'ensemble du réseau Natura 2000 (Directorate-General for Environment (European Commission) et al., 2018, trad), dont des projets de *rewilding* (Financing Natura 2000 - European Commission, trad). À la suite de la résolution de novembre 2008 promouvant les zones de nature vierge (*en référence au Chapitre 4.A*), les approches de *rewilding* ont été intégrées dans les lignes

¹⁷ Plus largement, ce programme est l'un des instruments de financement de l'Union européenne dédié à l'environnement et à l'action climatique. On y retrouve plusieurs objectifs comme celui de la « Nature et de la Biodiversité » qui vient subventionner les sites Natura 2000.
Source : [LIFE - European Commission \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/life/)

directrices pour les projets relatifs à la nature et à la biodiversité dans le programme de financement LIFE+ en 2014 (Root-Bernstein et al., 2018, trad). Par exemple, selon, Cochet et Kremer-cochet (2020) et Financing Natura 2000 (European Commission, trad), le programme LIFE a permis de financer de nombreuses réintroductions d'espèces à travers l'Europe comme le lynx ibérique, l'ours brun, le gypaète barbu ou encore le phoque moine et de sumaia. Ces projets viennent ainsi renforcer l'infrastructure verte et bleue de l'Union Européenne. De plus, ces réintroductions ont notamment été mises en place dans le cadre de projets de *rewilding* soutenus par des ONGS (Financing Natura 2000 - European Commission, trad).

Ensuite, les projets de *rewilding* financés par le programme LIFE et soutenus par les ONGS, sont diverses. Depuis 2016, plusieurs initiatives de *rewilding* ont ainsi été lancées (*Annexe 6 : figure 7*). Ces projets permettant de restaurer les fonctions écologiques des écosystèmes sont principalement portés par des ONGS comme Rewilding Europe ou WWF (Locquet, 2021). Par exemple, le programme LIFE soutient ainsi les projets du *rewilding* grâce au rétablissement et au maintien des prairies « vivantes ». (Directorate-General for Environment (European Commission) et al., 2018, trad). Le projet GrazeLIFE soutenu par l'ONG Rewilding Europe et ses partenaires permettent une nouvelle gestion des pâturages (Rewilding Europe to Coordinate New LIFE Project on Grazing Management Models, 2019). Cette nouvelle méthode implique ainsi directement les communautés locales dans la gestion de leurs terres (Directorate-General for Environment (European Commission) et al., 2018, trad). D'autres projets sont aussi soutenus par ce programme de financement comme la restauration des zones humides du delta du Danube en Roumanie grâce à l'ONG Rewilding Europe (« Danube Delta », 2014) permettant ainsi, à travers le réseau Émeraude, de connecter les différents sites transfrontaliers de *rewilding* du Delta du Danube.

Enfin, le programme LIFE de l'Union européenne est un soutien financier majeur pour de nombreux projets de *rewilding* mis en place par les ONGS en Europe. De plus, dans les régions de l'Europe de l'Est, l'abandon des terres agricoles crée un contexte propice au développement de projets de *rewilding*, en raison des conditions socio-écologiques plus favorables (Locquet, 2021). Par exemple, c'est le cas dans les Carpates du sud avec la réintroduction de Bison mené par Rewilding Romania et WWF Romania (Cochet et Kremer-cochet, 2020) intégré aux réseaux NATURA 2000 et Émeraude et financé par le programme LIFE.

C) L'approche inclusive du *rewilding* dans les sites Natura 2000 des Carpates du Sud, soutenue par les ONGS environnementales et les politiques de préservation européennes de la biodiversité

Les projets de *rewilding* menés par les ONGS environnementales dans les sites Natura 2000 des Carpates du Sud, sont devenus les principaux exemples de cette approche de par leurs réussites notables en termes de préservation de la biodiversité et d'implication de nombreux acteurs. Les premiers programmes de *rewilding* ont notamment eu lieu dans ces espaces en zone montagneuses car ils étaient plus favorables à la restauration (Barraud et al., 2019). Selon Rewilding Europe, c'est une occasion unique de concrétiser cette vision forte de la biodiversité. En effet, déjà 1 million d'hectares est classé en zones protégées et faisant notamment partie du réseau Natura 2000. Les Carpates du Sud possède une concentration élevée de biodiversité, préservée par les pratiques traditionnelles d'agriculture et de pâturage (Southern Carpathians). Ainsi, selon Pereira et Navarro (2015, trad), ces espaces Natura 2000 des Carpates du Sud offrent de nouvelles opportunités de préservation de la biodiversité par le *rewilding* pour les ONGS environnementales notamment à travers la réintroduction du bison européen.

Tout d'abord, en 2014, la réintroduction du bison européen dans le sud des Carpates a été initiée par le WWF et Rewilding Europe dans le site Natura 2000 des montagnes roumaines de Tarcu, qui couvre une superficie de 59 000 hectares. Après une étude, ce site a été désigné comme le plus adapté pour mener à bien ce projet (Pereira et Navarro, 2015, trad; Y'a de la vie dans les Carpates | WWF France; « Romania's Largest Free-Roaming Bison Population Boosted by Eight More Animals », 2020) En 2016, un nouveau lâcher de bisons est venu renforcer la population dans le cadre du projet LIFE Bison financé par la Commission européenne (« Romania's Largest Free-Roaming Bison Population Boosted by Eight More Animals », 2020). L'objectif final serait de créer un réseau de zones naturelles reliées entre elles par des corridors afin d'assurer sur le long terme la préservation globale de tout un écosystème (Y'a de la vie dans les Carpates | WWF France). C'est pour cela que depuis 2013, la Bulgarie, soutenue par les ONGS environnementales, a lancé un vaste programme de réintroduction de Bison dans les montagnes des Rhodopes, zone ceinture verte européenne. Cette opération est un succès, ce qui laisse entrevoir l'opportunité de connecter cette zone avec les populations évoluant dans les Carpates (Cochet et Kremer-cochet, 2020). Cette région, qui s'étend du bassin du Danube au massif des Carpates, est surnommée par

WWF, le « cœur vert de l'Europe » de par sa diversité biologique comme les nombreux bisons présents dans cette zone (Protéger le « cœur vert de l'Europe » : les Carpates).

Le *rewilding* des bisons dans les zones Natura 2000 des Carpates du sud a été permis grâce à une collaboration forte entre les autorités roumaines, les éleveurs, les communautés locales et les ONGS environnementales comme Rewilding Europe ou WWF (« Romania's Largest Free-Roaming Bison Population Boosted by Eight More Animals », 2020). D'une part, au préalable et pour garantir la viabilité du projet, la zone Natura 2000 des monts Tarcu a fait l'objet d'accords avec les différentes parties prenantes afin de garantir un statut de protection stricte et des politiques de non-intervention (Pereira et Navarro, 2015, trad). D'autre part, cette gestion collaborative permet, au-delà des avantages naturels, de créer de nouvelles opportunités socio-économiques. En effet, selon Rewilding Europe, le *rewilding* dans un contexte de déprise agricole, dans cette région rurale et traditionnelle, crée de nouvelles opportunités. Ce site permet de développer l'écotourisme à travers par exemple, l'observation des bisons. De plus, cela permet de soutenir les entreprises locales grâce par exemple, à la promotion de l'artisanat local. Ainsi, une nouvelle économie sociale de la nature voit le jour, créant de nouveaux emplois et de nouvelles sources de revenus pour les habitants. (Southern Carpathians). Aussi, cela permet de sensibiliser le public et les populations pour favoriser le retour de la biodiversité. Cela a notamment été soutenu par WWF à travers la création de WeWilder Campus (Homepage | WeWilder).

Enfin, l'implication des nombreux acteurs grâce aux ONGS environnementales dans les projets de *rewilding* des Carpates du Sud, favorise l'émergence d'une gestion novatrice de ces sites Natura 2000. En effet, les sites Natura 2000 sont souvent sources de conflits avec de nombreux secteurs. Or, comme le montre cet exemple, l'augmentation de l'implication des acteurs à ces projets de préservation (Blicharska et al., 2016, trad) permettent donc de créer un nouveau paradigme européen.

Conclusion

Pour finir, il y a une urgence écologique de restaurer l'écosystème naturel dans son ensemble en Europe (Root-Bernstein et al., 2018, trad) afin de préserver la biodiversité. Comme nous l'avons montré dans ce travail, cela est possible grâce à l'approche innovante du *rewilding*. Cette approche offre une restauration écologique autosuffisante et résiliente (Dunn-Capper et al., 2023, trad) afin de faire face aux enjeux actuels (Appel à l'action pour plus de Nature En Europe). De plus, elle permet de répondre aux caractéristiques multiples des contextes socioculturels et écologiques européens grâce à l'action des ONGS (Locquet, 2021).

Grâce à ce travail, nous avons pu montrer que le *rewilding* amène vers une remise en question de nos pratiques et de la place de l'humain. Avec le temps, cette approche a été intégrée aux politiques européennes de la biodiversité grâce à l'influence des ONGS environnementales, validant ainsi l'*Hypothèse 1*. De plus, le *rewilding* permet aux institutions européennes et aux populations de reconsidérer leurs relations avec la nature, permettant une meilleure acceptation de la biodiversité. Cette stratégie soutenue par les ONGS a un effet instrumental en jouant un rôle direct dans les politiques et les pratiques existantes, les transformant vers une préservation de la biodiversité en intégrant les populations locales (Pereira et Navarro, 2015, trad). Cela permet de valider l'*Hypothèse 2*. Les ONGS sont alors indispensables au processus car elles représentent la société civile permettant de construire une Europe des diversités (*Hypothèse 3*). Cela est inhérent au processus de transformation des politiques européennes de protection de la biodiversité afin de créer un projet commun de cohabitation entre "humains et non-humains". Les politiques de biodiversité permettent de garantir le bien-être des populations en soutenant les projets des ONGS afin de développer des activités économiques alternatives validant ainsi l'*Hypothèse 4*. Le *rewilding* est donc porteur d'espoir pour renouer entre le vivant. Il permet un enrichissement de nos vies et de nos relations avec la nature afin de mieux préserver la biodiversité. Celui-ci permet de (re)créer un nouveau paradigme à travers une Europe de sens, une Europe socio-naturel.

Cette stratégie a notamment été principalement expérimentée au sein des sites Natura 2000 pour démontrer l'efficacité de cette méthode dans la création d'un nouveau paradigme européen. En effet, désormais l'Union Européenne, grâce à la mobilisation des ONGS environnementales, préconise une approche de non-intervention au sein des sites Natura 2000. Cela permet la pleine expression des projets de *rewilding* afin de rétablir des processus naturels dynamiques intégrés au

contexte socioculturel et historique de chaque région. De plus, les opportunités permises par cette nouvelle gestion sont favorables aux populations locales (Alterra et al., 2013) grâce aux soutiens institutionnels. Le plan de gestion Natura 2000 représente l'outil principal pour préserver les caractéristiques naturelles d'un site tout en veillant aux intérêts socio-économiques. Plusieurs projets de Rewilding Europe démontrent qu'il est possible de pratiquer le *rewilding* écologique et socio-économique dans les sites Natura 2000 (Jepson et Schepers, 2016, trad) comme dans les Carpates du Sud. D'une part, dans cette région, l'expansion des sites de *rewilding* en zone Natura 2000 a été favorisée par les nouvelles politiques européennes de préservation (Pereira et Navarro, 2015, trad), montrant l'impact des ONGS environnementales. D'autre part, à travers cet exemple, on voit comment la nature européenne est sociale et le *rewilding* ne peut donc être imposé aux populations mais coconstruit avec celle-ci grâce au soutien des ONGS. Cette approche multicritère, qui tient compte des aspects écologiques et humains, est particulièrement utile dans la planification de la gestion de Natura 2000. Elle offre la possibilité de gérer un processus de prise de décision complexe et interdimensionnel, qui permet de créer de nouvelles perspectives socio-naturelles et économiques en Europe (Blicharska et al., 2016, trad). Le réseau Natura 2000, grâce à sa nouvelle stratégie de gestion passive et collaborative, permet de reconstruire une Europe où le vivant a sa place (Cochet et Kremer-cochet, 2020).

Le *rewilding* permet ainsi de faire de l'Union Européenne un acteur majeur, engagé démocratiquement grâce à la valorisation des projets de *rewilding* des ONGS et précurseur dans la nouvelle forme de lutte contre la perte de biodiversité dans le respect des caractéristiques culturelles et sociales des populations. D'ici 2030, on estime que c'est 30 millions d'hectares qui seront protégés, rivalisant ainsi avec le parc de Yellowstone et permettant ainsi de concrétiser le projet d'un *rewilding* européen (Cochet et Kremer-cochet, 2020) au bénéfice de la biodiversité et des populations. Alors, cette approche inclusive, permet de penser la biodiversité comme un « commun » ainsi que ses projets pour la protéger. Nous pouvons alors nous demander s'il serait envisageable de penser les projets de *rewilding* à travers une gestion commune ? Cette stratégie commence d'ores et déjà à être expérimentée au sein des sites Natura 2000, à l'instar de la gestion communautaire des Carpates du Sud (Southern Carpathians).

Annexes

Annexe 1

Tab. 1. Les différents types de *rewilding*, d'après Jørgensen (2015) et Strouts (2016).

| Type de <i>rewilding</i> | Principales références | Exemples de réalisations |
|---|--|---|
| <i>Rewilding</i> par les grands prédateurs | Soulé et Noss (1998), Foreman (1998) | Yellowstone (États-Unis) |
| <i>Rewilding</i> du Pléistocène | Donlan (2005), Zimov (2005) | Parc du Pléistocène (Russie) |
| <i>Rewilding</i> par les herbivores | Baerselman et Vera (1995), Lorimer et Driessen (2014) | Oostvaardersplassen (Pays-Bas), Knepp Estate (Royaume-Uni) |
| <i>Rewilding</i> des individus | | |
| <i>Rewilding</i> en contexte insulaire | Donlan (2008), Hansen (2010) | Projets de réintroductions de tortues géantes aux Galápagos et à Madagascar |
| <i>Rewilding</i> par la flore | Featherstone (2004), Ashmole et Ashmole (2009) | Carrifran Wildwood, Wild Ennerdale, Trees for Life (Royaume-Uni) |
| <i>Rewilding</i> abiotique | Cochet (2010), Barraud (2011) | Rivières sauvages (France) |
| <i>Rewilding</i> spontané | Drenthen (2015) | Retour des loups en France, en Belgique, aux Pays-Bas |
| <i>Rewilding</i> par abandon des terres agricoles | Navarro et Pereira (2012) | |
| <i>Rewilding</i> des êtres humains | Monbiot (2014) | |

Figure 1 : Les différents types de *rewilding* (Dehaut, 2023)

Annexe 2



Figure 2 : Carte des différents projets de rewilding portés par les ONGS environnementales
Source : [European Rewilding Network | Rewilding Europe](#)

Lecture

Violet : initiatives de Rewilding Europe

Rouge : initiatives d'autres ONGS

Annexe 3



Figure 3 : Tracé de la Ceinture Verte Européenne
Source : <https://www.europeangreenbelt.org/initiative/structure>

Annexe 4

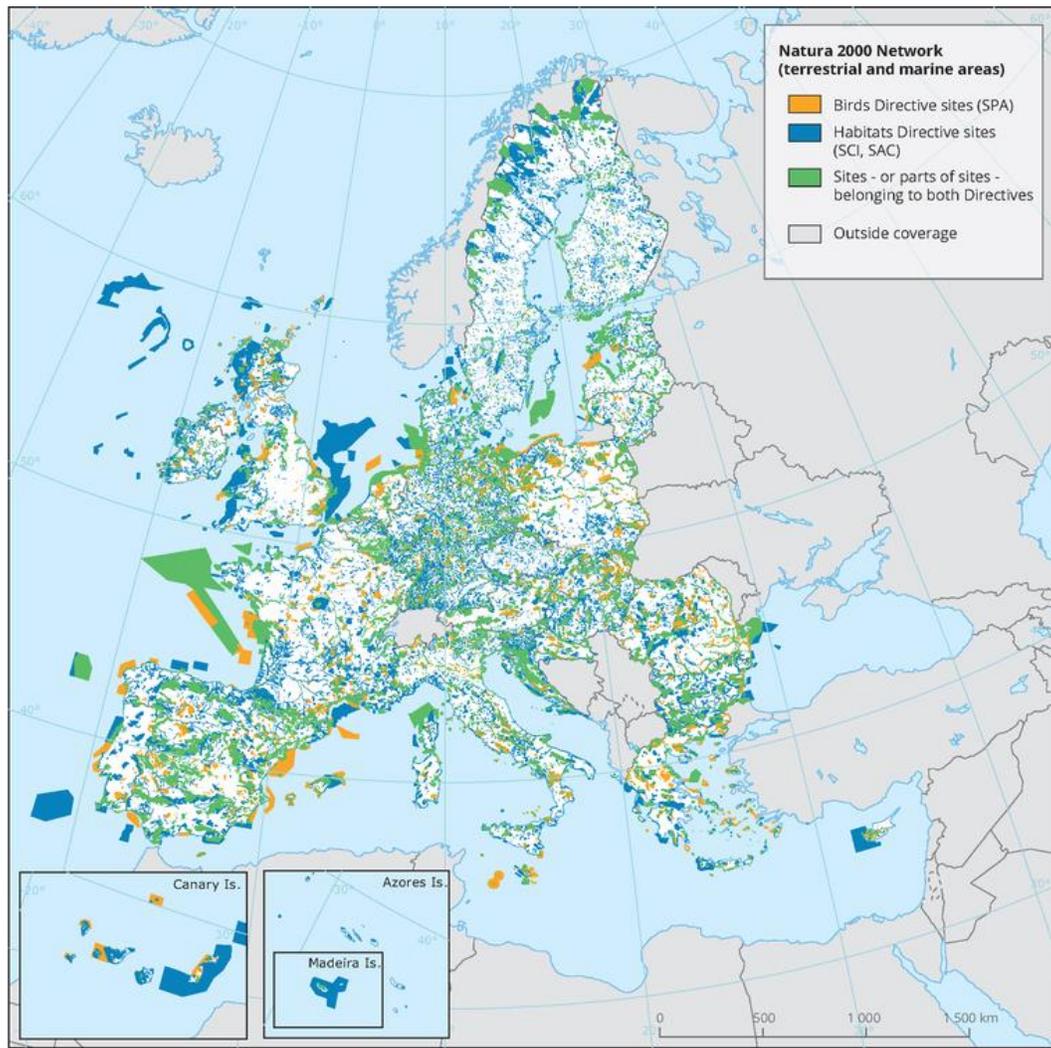


Figure 4 : Carte des sites terrestres et marins du réseau Natura 2000 dans l'UE des 28 en 2018
Source : <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/natura-2000-network-terrestrial-and>

Annexe 5

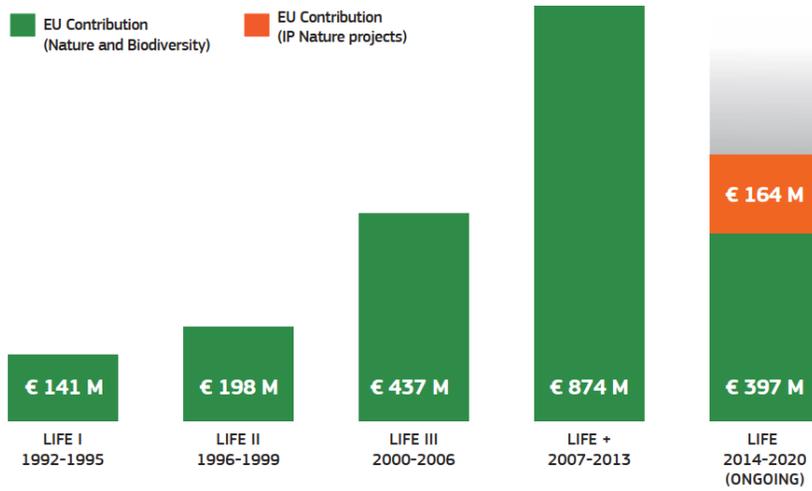


Figure 5 : Évolution du financement du programme LIFE entre 1992 et 2020
 Source : [LIFE improving nature - Publications Office of the EU \(europa.eu\)](#)

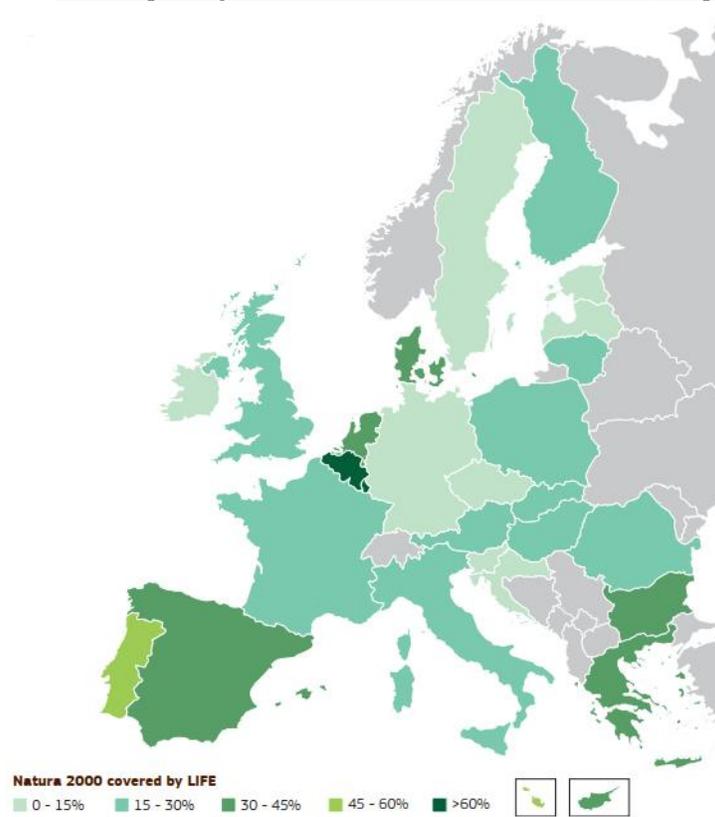


Figure 6 : Les sites Natura 2000 financés par le programme LIFE
 Source : [LIFE improving nature - Publications Office of the EU \(europa.eu\)](#)

Annexe 6

| Nom du projet | Pays concernés | Objectif | Échéance | Budget total | Montan alloué par l'UE | Partenaires impliqués |
|------------------------------------|---|--|-----------|--------------|------------------------|---|
| <i>Wilderness area Dürrenstein</i> | Autriche | Protéger une forêt primaire | 1997-2001 | 7 402 147 € | 4 441 287 € | L'unité de protection de l'environnement de la région de Niederösterreich |
| LIFE RE-Vultures | Bulgarie, Grèce | Établir des populations de vautour noir et de vautour fauve dans les Balkans | 2016-2021 | 2 198 572 € | 1 648 015 € | Coordinateur Rewilding Europe |
| LIFE RE-Bison | Roumanie | Établir une population de bison sauvage en impliquant les acteurs locaux dans le projet de réintroduction | 2016-2021 | 1 816 991 € | 1 362 735 € | Coordinateur Rewilding Europe |
| GRAZELIFE | Portugal, Espagne, Croatie, Bulgarie, Roumanie, Ukraine, Allemagne, Pologne, Pays-Bas, Belgique, Lituanie | Améliorer le recours au pâturage par des espèces domestiques, semi-sauvages et sauvages pour contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la conservation de paysage. | 2019-2021 | 833 325 € | 499 995 € | Coordinateur Rewilding Europe |

Figure 7 : Projets de rewilding menés par les ONGS et financés par le programme LIFE (Locquet, 2021)

Bibliographie

Barraud, R., Andreu-Boussut, V., Chadenas, C., Portal, C., & Guyot, S. (2019). Ensauvagement et ré-ensauvagement de l'Europe: Controverse et postures scientifiques. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 96(2), 2. <https://doi.org/10.4000/bagf.5141>.

Barraud, R., & Périgord, M. (2013). L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ?. *Espace géographique*, 42(3), 254-269, <https://doi.org/10.3917/eg.423.0254>.

Berny, N. (2008). Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles : Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective. *Revue française de science politique*, 58, 97-121, <https://doi.org/10.3917/rfsp.581.0097>.

Blicharska, M., Orlikowska, E. H., Roberge, J. M., & Grodzinska-Jurczak, M. (2016). Contribution of social science to large scale biodiversity conservation: A review of research about the Natura 2000 network. *Biological Conservation*, 199, 110-122, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2016.05.007>.

Botkin D.B., 1990. *Discordant harmonies. A new ecology for the twenty-first century*, New York, Oxford University Press.

Bubandt N., Tsing A., 2018. Feral dynamics of post-industrial ruin: an introduction, *Journal of Ethnobiology*, 38, 1, 1-7, <https://doi.org/10.2993/0278-0771-38.1.001>.

Chavagneux, C. (2002). Le pouvoir des ONG. *L'Économie politique*, 13(1), 5-5. <https://doi.org/10.3917/leco.013.0005>.

Cent, J., Mertens, C., & Niedziałkowski, K. (2013). Roles and impacts of non-governmental organizations in Natura 2000 implementation in Hungary and Poland. *Environmental Conservation*, 40(2), 119-128, <https://doi.org/10.1017/S0376892912000380>.

Cochet G., Durand S., 2018. Ré-ensauvageons la France. Plaidoyer pour une nature sauvage et libre, Arles, Actes Sud.

Cochet, G., & Kremer-cochet, B. (2020). *L'Europe réensauvagée : Vers un nouveau monde*. Actes Sud Nature.

Compagnon, D., & Rodary, E. (2017). *Les politiques de biodiversité*. Presses de Sciences Po.

Dehaut, S. (2023). Fondements pour une géographie plus qu'humaine du rewilding : revue de littérature et proposition de définition. *Natures Sciences Sociétés*, <https://doi.org/10.1051/nss/2023023>.

Descola, P. (2004). Le sauvage et le domestique. *Communications*, 76(1), 17-39.
<https://doi.org/10.3406/comm.2004.2157>

Dumoulin, D., & Rodary, E. (2005). Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, 59-98.

Dunn-Capper, R., Quaas, M., Sandom, C. J., Svenning, J. C., & Pereira, H. M. (2023). Applying conventional funding mechanisms to rewilding: the opportunities and challenges for funding rewilding in Europe. *Restoration Ecology*, 31(4), e13884, <https://doi.org/10.1111/rec.13884>.

Eckert, A.M. 2019. *West Germany and the Iron Curtain: Environment, Economy, and Culture in the Borderlands*. Oxford University Press.

Estes, J. A., Terborgh, J., Brashares, J. S., Power, M. E., Berger, J., Bond, W. J., ... & Wardle, D. A. (2011). Trophic downgrading of planet Earth. *science*, 333(6040), 301-306. Foreman D., 1998. The Wildlands project and the rewilding of North America, *Denver University Law Review*, 76, 2, 535.

Evans, D. (2012). Building the European union's Natura 2000 network. *Nature conservation*, 1, 11-26, <https://doi.org/10.3897/natureconservation.1.1808>.

Eychenne C., Bories O, Noûs C., 2020. (Éco)pâturage, (éco) pastoralisme : la gestion de l'espace par les troupeaux, éléments d'analyse et de compréhension, *Carnets de géographes*, 14, <https://doi.org/10.4000/cdg.6086>.

Foreman, D. (1998). The Wildlands Project and the Rewilding of North America. *Denver University Law Review*, 76, 535.

Halpern, C. (2009). Chapitre 10. La politique de l'environnement. Dans : Renaud Dehousse éd., *Politiques européennes* (pp. 205-225). Paris: Presses de Sciences Po, <https://doi.org/10.3917/scpo.dehou.2009.03.0205>.

Hobbs, R. J., & Harris, J. A. (2001). Restoration ecology: repairing the earth's ecosystems in the new millennium. *Restoration ecology*, 9(2), 239-246, <https://doi.org/10.1046/j.1526-100x.2001.009002239.x>.

Hobbs, R. J., Higgs, E., & Harris, J. A. (2009). Novel ecosystems: implications for conservation and restoration. *Trends in ecology & evolution*, 24(11), 599-605, <https://doi.org/10.1016/j.tree.2009.05.012>

Jepson, P. (2016). A rewilding agenda for Europe: creating a network of experimental reserves. *Ecography*, 39(2), <https://doi.org/10.1111/ecog.01602>.

Jepson, P., & Schepers, F. (2016). Making space for rewilding: creating an enabling policy environment. *Rewilding Europe*, <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:c26830b5-6ec0-49a7-9865-ad7c319424c7>.

JEPSON, P., SCHEPERS, F. & HELMER, W. (2018) – « Governing with Nature: a European Perspective on Putting Rewilding Principles into Practice », *Philosophical Transactions B.*, n° 373, pp. 1-12, <https://doi.org/10.1098/rstb.2017.0434>.

Johns, D. (2016). Rewilding☆. In *Reference Module in Earth Systems and Environmental Sciences*. Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-409548-9.09202-2>.

Jongman, R. H. (1995). Nature conservation planning in Europe: developing ecological networks. *Landscape and urban planning*, 32(3), 169-183, [https://doi.org/10.1016/01692046\(95\)00197-O](https://doi.org/10.1016/01692046(95)00197-O).

Jordan, A., Wurzel, R. K., & Zito, A. (2005). The rise of 'new' policy instruments in comparative perspective: has governance eclipsed government?. *Political studies*, 53(3), 477-496, <https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2005.00540.x>.

Jørgensen, D. (2015). Rethinking rewilding. *Geoforum*, 65, 482-488, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2014.11.016>

- Lebel, D., & Desforges, D. (2009). Les ONG de défense de l'environnement. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 059-061, <https://doi.org/10.3917/rce.006.0059>.
- Linnell, J. D. C., Kaczensky, P., Wotschikowsky, U., Lescureux, N., & Boitani, L. (2015). Framing the relationship between people and nature in the context of European conservation. *Conservation Biology*, 29(4), 978–985, <https://doi.org/10.1111/cobi.12534>.
- Locquet, A. (2021). *Born to be wild?: représentations du sauvage et stratégies de protection de la Wilderness en Europe* (Doctoral dissertation, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I), <https://theses.hal.science/tel-03771815>.
- Mathis, C. F. (2010). *In Nature We Trust. Les paysages anglais à l'ère industrielle*. Sorbonne Université Presses, <https://hal.science/hal-02544883>.
- Mermet, L., Dziedziki, J., Laurans, Y., Boyer, M., Herzlich, G., & Maresca, B. (2001). ONG internationales et associations françaises. *Michel Boyer, Guy Herzlich y Bruno Maresca (coords.), L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'environnement, Paris, Odile Jacob*, <https://doi.org/10.3917/oj.roche.2001.01.0159>.
- Monbiot, G. (2014). *Feral: Rewilding the land, the sea, and human life*. University of Chicago Press.
- Olofsson J., Post E., 2018. Effects of large herbivores on tundra vegetation in a changing climate, and implications for rewilding, *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 373, 1761, <https://doi.org/10.1098/rstb.2017.0437>.
- Pereira, H. M., & Navarro, L. M. (2015). *Rewilding european landscapes*. Springer Nature.
- Perino A., Pereira H.M., Navarro L.M., Fernández N., Bullock J.M., Ceaușu S., Cortés Avizanda A., van Klink R., Kuemmerle T., Lomba A., Pe'er G., Plieninger T., Rey Benayas J.M., Sandom C.J., Svenning J.-C., Wheeler H.C., 2019. Rewilding complex ecosystems, *Science*, 364, 6438, www.science.org/doi/10.1126/science.aav5570.
- Price, M. R. S. (2011). Re-introductions in today's Arabian Peninsula: The first steps for a grander vision?. *Zoology in the Middle East*, 54(sup3), 159-167.

Root-Bernstein, M., Gooden, J., & Boyes, A. (2018). Rewilding in practice: Projects and policy. *Geoforum*, 97, 292-304, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.09.017>.

Schnitzler A., Génot J.-C., 2012. La France des friches. De la ruralité à la féralité, Versailles, Quæ, <https://www.torrossa.com/it/resources/an/5271251>.

Schindler, S., Curado, N., Nikolov, S. C., Kret, E., Cárcamo, B., Catsadorakis, G., ... & Kati, V. (2011). From research to implementation: nature conservation in the Eastern Rhodopes mountains (Greece and Bulgaria), European Green Belt. *Journal for Nature Conservation*, 19(4), 193-201, <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2011.01.001>

Soulé M.E., Noss R.F., 1998. Rewilding and biodiversity. Complementary goals for continental conservation, *Wild Earth*, 8, 3, 18-28.

Svenning, J. C. (2020). Rewilding should be central to global restoration efforts. *One Earth*, 3(6), 657-660.

Terry, A., Ullrich, K., & Riecken, U. (2006). *The green belt of Europe: from vision to reality*. IUCN.

Vera F.W.M., 2009. Large-scale nature development – the Oostvaardersplassen, *British Wildlife*, 20, 5, 28-36.

Weber, N., & Christophersen, T. (2002). The influence of non-governmental organisations on the creation of Natura 2000 during the European Policy process. *Forest Policy and Economics*, 4(1), 1-12. [https://doi.org/10.1016/S1389-9341\(01\)00070-3](https://doi.org/10.1016/S1389-9341(01)00070-3).

Whatmore S., 2002. *Hybrid geographies. Natures, cultures, spaces*, London/New Delhi, SAGE Publications.

Sitographie et filmographie

Alterra, Eurosite, Generaldirektion Umwelt (Europäische Kommission), & PAN Parks Foundation. (2013). Lignes directrices concernant la nature vierge dans Natura 2000 : Gestion des zones de nature vierge et des zones sauvages terrestres dans le réseau Natura 2000. Amt für Veröffentlichungen der Europäischen Union. <https://data.europa.eu/doi/10.2779/675945>

Appel à l'action pour plus de nature en Europe. (s. d.). Rewilding Europe. Consulté 27 mai 2024, à l'adresse <https://rewildingeuropa.com/callforawildereurope/fr/>

Danube Delta. (s. d.). Rewilding Europe. Consulté 29 mai 2024, à l'adresse <https://rewildingeuropa.com/landscapes/danube-delta/>

Danube Delta. (2014, avril 21). Rewilding Europe. <https://rewildingeuropa.com/reproject/danube-delta-rewilding-area/>

Directorate-General for Environment (European Commission), Silva, J. P., Nottingham, S., Eldridge, J., & Toland, J. (2018). LIFE improving nature. Publications Office of the European Union. <https://data.europa.eu/doi/10.2779/97902>

EGB: Ecological Network. (s. d.). Consulté 2 mai 2024, à l'adresse <https://www.europeangreenbelt.org/european-green-belt/ecological-network>

Emerald Network of Areas of Special Conservation Interest—Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats—Www.coe.int. (s. d.). Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats. Consulté 30 mai 2024, à l'adresse <https://www.coe.int/en/web/bern-convention/emerald-network>

Financing Natura 2000—European Commission. (s. d.). Consulté 2 mai 2024, à l'adresse https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/natura-2000/financing-natura-2000_en

Green Shoots for rewilding. (2017, avril 4). Rewilding Europe. <https://rewildingeuropa.com/news/green-shoots-for-rewilding/>

Homepage | WeWilder. (s. d.). Consulté 29 mai 2024, à l'adresse <https://www.wewilder.com/>

Le Réseau Emerald—Un outil pour la protection du milieu naturel de l'Europe. (s. d.). Council of Europe Publishing. Consulté 2 mai 2024, à l'adresse

<https://edoc.coe.int/fr/environnement/6835-le-reseau-emmaude-un-outil-pour-la-protection-du-milieu-naturel-de-leurope.html>

Managing and protecting Natura 2000 sites—European Commission. (s. d.). Consulté 2 mai 2024, à l'adresse https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/natura-2000/managing-and-protecting-natura-2000-sites_en

Monbiot, G. (s. d.). George Monbiot : For more wonder, rewild the world | TED Talk. Consulté 2 mai 2024, à l'adresse https://www.ted.com/talks/george_monbiot_for_more_wonder_rewild_the_world

Oncillo. (2021, septembre 3). L'Europe à la reconquête de la biodiversité | ARTE. <https://www.youtube.com/watch?v=mUiMgaBQaWI>

Pettorano sul Gizio : The town that went wild. (2024, mars 15). Rewilding Europe. <https://rewildingeuropa.com/blog/pettorano-sul-gizio-the-town-that-went-wild/>

Protéger le « cœur vert de l'Europe » : Les Carpates. (s. d.). Consulté 29 mai 2024, à l'adresse <https://wwf.be/fr/regions/c%C5%93ur-vert-de-l-europe>

Qu'est ce que Natura 2000 ? | Natura 2000. (s. d.). Consulté 2 mai 2024, à l'adresse <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>

Rewilding Europe to coordinate new LIFE project on grazing management models. (2019, janvier 25). GrazeLIFE. <https://grazelife.com/news/rewilding-europe-to-coordinate-new-life-project-on-grazing-management-models/>

Romania's largest free-roaming bison population boosted by eight more animals. (2020, juillet 23). Rewilding Europe. <https://rewildingeuropa.com/news/romania-s-largest-free-roaming-bison-population-boosted-by-eight-more-animals/>

Southern Carpathians. (s. d.-a). Rewilding Europe. Consulté 29 mai 2024, à l'adresse <https://rewildingeuropa.com/landscapes/southern-carpathians/>

Southern Carpathians. (s. d.-b). Rewilding Europe. Consulté 6 mai 2024, à l'adresse <https://rewildingeuropa.com/landscapes/southern-carpathians/>

Textes adoptés - Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : Ramener la nature dans nos vies - Mercredi 9 juin 2021. (s. d.). Consulté 2 mai 2024, à l'adresse https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0277_FR.html

Y'a de la vie dans les Carpates | WWF France. (s. d.). Consulté 29 mai 2024, à l'adresse <https://www.wwf.fr/vous-informer/effet-panda/ya-de-la-vie-dans-les-carpates>

Table des matières

| | |
|---|----|
| Remerciements..... | 3 |
| Sommaire | 4 |
| Introduction..... | 6 |
| I) ONGS et politiques européennes de protection de la biodiversité : le <i>rewilding</i> comme nouveau paradigme | 9 |
| Chapitre 1 : Les politiques européennes de protection de la biodiversité et les ONGS environnementales | 9 |
| A) Les politiques de conservation de la biodiversité au sein de l'Union Européenne | 9 |
| B) Influence des ONGS environnementales dans la construction des politiques européennes de la biodiversité..... | 11 |
| C) Vers une nouvelle approche de la protection de la biodiversité | 15 |
| C.1) De la conservation à la préservation | 15 |
| C.2) Évolution des politiques européennes de la biodiversité grâce à l'influence des ONGS | 17 |
| Chapitre 2 : Le <i>rewilding</i> impulsé par les ONGS environnementales comme nouveau paradigme européen..... | 19 |
| A) Le <i>rewilding</i> européen et sa mise en place par les ONGS environnementales | 19 |
| A.1) La philosophie : le <i>rewilding</i> en Europe et ses définitions..... | 19 |
| A.2) Les différents acteurs du <i>rewilding</i> | 21 |
| A.3) Le <i>rewilding</i> européen porté par les ONGS à travers ses illustrations | 22 |
| B) Le <i>rewilding</i> comme nouvelle approche de la politique européenne de la biodiversité.. | 23 |
| B.1) Les politiques de <i>rewilding</i> grâce à la collaboration entre ONGS et institutions européennes..... | 23 |
| B.2) Les projets de <i>rewilding</i> portés par les ONGS au bénéfice des populations | 25 |
| B.3) L'exemple de la Ceinture Verte Européenne..... | 27 |
| C) Vers un nouveau paradigme européen grâce au <i>rewilding</i> | 29 |
| II) Étude de cas : les projets de <i>rewilding</i> soutenus par les ONGS environnementales comme nouvelle approche des sites Natura 2000..... | 32 |
| Chapitre 3 : L'établissement de Natura 2000 en perspective : collaboration entre acteurs institutionnels et ONGS environnementales..... | 32 |
| A) Histoire et définition de Natura 2000 | 32 |

| | |
|---|----|
| B) Influence des ONGS dans sa création..... | 35 |
| B.1) Échelle européenne | 35 |
| B.2) Échelle nationale et locale | 36 |
| B.3) Implémentation du réseau à double échelles. | 37 |
| C) Les sites Natura 2000 : une approche collaborative et inclusive pour la préservation de la biodiversité..... | 38 |
| Chapitre 4 : Repenser le réseau Natura 2000 à travers la stratégie innovante du <i>rewilding</i> , soutenue par les ONGS environnementales..... | 41 |
| A) Le potentiel des projets de <i>rewilding</i> mis en place par les ONGS au sein des sites Natura 2000..... | 41 |
| B) Les soutiens institutionnels et financiers au <i>rewilding</i> des ONGS des sites Natura 2000 | 43 |
| B.1) Le réseau émeraude permet de soutenir les projets de <i>rewilding</i> portés par les ONGS grâce à la formation de corridors écologiques | 43 |
| B.2) Le financement des projets de <i>rewilding</i> menés par les ONGS grâce au programme LIFE | 45 |
| C) L'approche inclusive du <i>rewilding</i> dans les sites Natura 2000 des Carpates du Sud, soutenue par les ONGS environnementales et les politiques de préservation européennes de la biodiversité..... | 47 |
| Conclusion | 49 |
| Annexes..... | 51 |
| Annexe 1 | 51 |
| Annexe 2 | 52 |
| Annexe 3 | 53 |
| Annexe 4 | 54 |
| Annexe 6 | 56 |
| Bibliographie..... | 57 |
| Sitographie et filmographie..... | 62 |
| Table des matières..... | 65 |
| Résumé..... | 67 |

Résumé

En Europe, une nouvelle approche de la préservation de la biodiversité émanant du concept de *wilderness*, commence à faire ses preuves. Le *rewilding* est une mesure innovante de restauration écologique afin de garantir la fonctionnalité des écosystèmes. De plus, cette stratégie résiliente et autosuffisante s'adapte aux contextes socioculturels variés du territoire européen grâce à l'action des ONGS environnementales. En effet, ce continent particulier doit réapprendre à vivre avec le vivant. Alors, les projets de *rewilding* soutenus par les ONGS, tentent de faire cohabiter humains et non-humains en transformant les pratiques et les relations des populations avec la nature sauvage. Pour accompagner ces changements, les ONGS ont développé de nombreuses stratégies pour influencer les politiques européennes de biodiversité. Au fil du temps, les institutions européennes ont commencé à considérer cette approche inclusive. Notamment, à travers le réseau écologique Natura 2000, dans le but de créer une Europe diversifiée et connectée. Le *rewilding*, expérimenté dans les sites Natura 2000, prouve son efficacité en combinant préservation écologique et bénéfices socio-économiques. Ainsi, l'Union Européenne devient un acteur majeur de la lutte contre la perte de biodiversité et promeut une gestion collaborative afin de créer un nouveau paradigme européen.

Abstract

In Europe, a new approach to biodiversity preservation stemming from the concept of wilderness is beginning to show its effectiveness. Rewilding is an innovative ecological restoration measure aimed at ensuring the functionality of ecosystems. Moreover, this resilient and self-sufficient strategy adapts to the diverse sociocultural contexts of the European territory through the actions of environmental NGOs. Indeed, this particular continent must relearn how to live alongside the living world. Therefore, rewilding projects supported by NGOs strive to foster coexistence between humans and non-humans by transforming the practices and relationships of populations with the wild nature. To support these changes, NGOs have developed numerous strategies to influence European biodiversity policies. Over time, European institutions have begun to consider this inclusive approach. Notably, through the Natura 2000 ecological network, aiming to create a diverse and connected Europe. Rewilding, experimented within Natura 2000 sites, demonstrates its effectiveness by combining ecological preservation with socio-economic benefits. Thus, the European Union is becoming a major player in the fight against biodiversity loss and promotes collaborative management to create a new European paradigm.